JUSTICE

ET

NÉCESSITÉ

D'ASSURER EN FRANCE

UN ÉTAT LÉGAL AUX PROTESTANS.

Tantum relligio potuit suadere malorum
Lucretius

A AUSBOURG.

L'AN DU RAPPEL.



DÉMONSTRATION.

Avantages que la France tireroit de cette Modification.

SI c'eſt une tyrannie que de dépouiller un Citoyen de ſes biens : c'eſt une tyrannie, c'eſt une cruauté bien plus criante de lui ravir ſes opinions ſur un Dieu, qui lui eſt ſouvent plus cher que ſes biens, & que ſa propre conſervation. On s'écartera toujours d'une ſaine politique, quand on prétendra détruire par une Ordonnance, un Arrêt ou Déclaration, les Religions & ſectes adoptées par les citoyens, & quand on permettra que l'une opprime l'autre, & trouble leur tranquillité ; le Gouvernement ſe rend pour lors juge & partie.

L'autorité dégénére encore bien plus en une tyrannie inſenſée, lorſqu'elle veut preſcrire aux hommes ce qu'ils doivent penſer : la puiſſance ſouveraine doit ſeulement diriger les actions extérieures des ſujets, & ne peut jamais, ſans folie, s'arroger le droit abſurde de régler ou de contraindre les mouvemens ſecrets du cerveau de ſes ſujets. Le cœur de l'homme eſt un ſanctuaire inviolable, dans lequel la fureur ſeule peut tenter de pénétrer. Un Souverain ne ſaurait prétendre ſans injuſtice, au droit barbare de porter le trouble dans les conſciences ; & s'il avait de la raiſon & de l'équité, il ſe garderait bien de ſeconder les fureurs des fanatiques & des mercénaires, qui regardent comme indigne de

vivre, ou de jouir des avantages de la ſociété, quiconque refuſe de ſe ſoumettre à leurs idées abſtraites, ou à leurs déciſions préſomptueuſes.

Vainement exagéreront-ils les dangers de la liberté de penſer; les dépoſitaires de l'autorité doivent ſentir qu'il n'eſt point pour l'Etat de dangers plus réels que de ſemer le trouble, & réduire au déſeſpoir une claſſe de citoyens, pour mettre en vogue des opinions indifférentes, des pratiques arbitraires, des myſtéres impénétrables; puiſque les ſociétés ont été établies pour protéger la liberté, la propriété, la ſûreté de citoyens, & non pour le maintien de la vraie Religion: car dans tous les tems il a exiſté des ſociétés très-bien réglées ſous des Religions différentes entr'elles, & par conſéquent, ſous des Religions fauſſes.

Que de maux n'a pas cauſé à la France le deſir inſenſé de régner ſur les opinions par la force! Nous n'avons qu'à jetter les yeux ſur ce ſiécle entier de combats, de maſſacres & de ſupplices. On eſt ſaiſi d'effroi quand on y voit tous les forfaits canoniſés; la rapine, les meurtres, la licence, l'injuſtice inonder la ſociété, & la porte s'ouvrir à tous les vices, & aux déſordres les plus crians. Les nœuds les plus étroits de l'humanité rompus, la voix de la nature & du ſang étouffée: le mari armé contre ſa femme, le pere contre les enfans, l'ami trempant ſes mains perfides dans le ſang de celui à qui il avait juré un attachement inviolable. De-là, naquit le plus grand éloignement des cœurs, qui ne ſe rapprochérent jamais.

Il n'y a point de Ville en France, dont les habitans ne puiſſent montrer la place où l'on a élevé des bûchers: point de rues, que les deux partis n'ayent inondées de ſang: point de familles, qui n'ait à déplorer les meurtres, les ſupplices ou les crimes

de quelqu'un de ſes ancêtres. On a vu le Roi obligé d'accorder dans une ſeule pacification quatre mille Lettres de grace : on a vu dans l'intervalle de vingt ans, deux Rois de France tomber ſous le poignard des fanatiques.

Henri IV fut immolé au milieu d'un peuple qu'il voulait rendre heureux, & dont il ſe préparait à venger les injures : il fut aſſaſſiné après avoir vu lever ſur lui, comme ſur les Proteſtans, le poignard de la Saint-Barthélemy, & après n'avoir évité qu'à peine le ſort de ſoixante mille Français égorgés au nom de Dieu par la main de leurs freres, & par ordre du Roi.

Ces ſcènes affreuſes ne ſe renouvelleront plus, graces aux lumiéres de ce ſiécle, & à la ſageſſe du Gouvernement. La meſure du XVe. ſiécle ne ſaurait plus s'appliquer à la fin du XVIIIe. Le Royaume, les Proteſtans eux-mêmes, tout eſt changé. La France d'aujourd'hui n'eſt plus celle du tems de Henri II, & de Charles IX : les eſprits & les cœurs ſemblent jettés dans de nouveaux moules, & la différence eſt moins ſenſible entre nos habillemens & ceux de nos ancêtres, qu'entre leurs mœurs, & les nôtres.

Les Proteſtans ont tout lieu d'eſpérer ſous Louis XVI un changement de ſort, qu'ils ſouhaitent depuis long-tems.

Il paraît que l'eſprit de patriotiſme, qui préſide dans le conſeil de notre auguſte Monarque, s'étend ſur tout ſon peuple en général, que le malheur des tems ſemblait avoir condamné à un éternel oubli. L'on eſpére que le meilleur des Princes qui nous gouverne, ce véritable Pere reconnaîtra enfin, qu'il y a des Proteſtans dans ſon Royaume, & que cette partie de ſes ſujets mérite d'être conſidérée par le bien que l'on en pourrait tirer en leur accordant ſeulement une exiſtence légale.

Louis XIV a cru pouvoir ſupprimer le Proteſtantiſme en France, & il a cru bien faire. On lui fit entendre que la Religion, & la politique exigeaient également la révocation de l'Edit de Nantes; & on prétendait que le bien de l'Egliſe, auſſi-bien que celui de l'Etat, demandait néceſſairement ce ſanglant ſacrifice. Quoi cependant de moins fondé que ce rigoureux ſyſtême?

Je laiſſe aux Théologiens le ſoin de prouver que la tolérance civile s'accorde non-ſeulement avec les déciſions de l'Ecriture; mais encore avec les ſentimens des Peres. Il me ſuffit d'avoir les Fleuri, & les Fénelons pour garans de cette vérité, & je crois qu'il ne faut pas des lumiéres bien éclatantes, pour concevoir que les devoirs de l'humanité ne peuvent jamais être en contradiction avec ceux du Chriſtianiſme; on ne ſaurait faire un crime à quelqu'un, de ce qu'en matiére de Religion, il ne penſe pas comme nous.

Mais ce que je ne ſaurais comprendre, c'eſt que le miniſtére Français, qui, ſous Louis XIV, a donné tant de preuves de pénétration & de ſageſſe, ait pu ne pas prévoir le tort immenſe, que la ſuppreſſion de la Religion Proteſtante, devait naturellement cauſer à tout le Royaume.

Il ſerait auſſi ſuperflu, que téméraire de ma part, de vouloir examiner les reſſorts cachés d'une révolution qui a été ſi funeſte pour l'Etat; mais qu'il me ſoit permis de communiquer les réflexions que j'ai faites ſur cette matiére, & je me flatte qu'on conviendra avec moi, que notre Monarque Louis XVI ne pourrait pas donner une preuve plus éclatante de ſon amour pour le bien public, & de la tendreſſe de ſon cœur, qu'en tolérant les Proteſtans de ſon Royaume, & en leur rendant une partie de leurs anciens Priviléges.

Pour cet effet, après avoir exposé mes réflexions relatives à la néceſſité de révoquer les Loix qui s'opposent au droit naturel de la nation, je répondrai à quelques objections que l'on pourrait faire ſur cet objet; j'examinerai enſuite les avantages réels qui réſulteraient de la tolérance des Proteſtans, & j'eſpére que l'amour du bien public engagera quelque citoyen zèlé à péſer mes raiſons, à écrire ſur cette matiére pour le bonheur de l'Etat, la félicité de la France & la gloire du Monarque.

L'on nous diſpenſera de nous étendre en raiſonnemens pour prouver combien les Loix que nous avons rapportées dans les notes des Anecdotes d'Ambroiſe Borély offenſent à la fois l'humanité & la juſtice; mais nous examinerons, en peu de mots, ſi ces Loix ſont conformes aux intérêts de la religion & aux vues d'une ſaine Politique.

L'intérêt de la Religion n'eſt pas, ſans doute, que tous les hommes profeſſent extérieurement la Religion Catholique; mais qu'ils en aient la croyance, & qu'ils en pratiquent la morale : l'intérêt de la Religion, eſt qu'on ne feigne pas cette croyance. Or, ces Loix doivent-elles produire chez les Proteſtans, bien des converſions ſincéres ? Leur haine contre le Clergé, s'adoucira-t-elle tant qu'ils gémiront ſous une oppreſſion, dont ils le regardent comme l'inſtigateur ? Deviendront-ils indifférens pour leur croyance, tant qu'ils ſouffriront pour elle ? Et ceux que des intérêts temporels engageront à ſe convertir, ou qui, pour obtenir les droits des citoyens, feront une ou deux fois dans leur vie quelqu'acte extérieur de Catholicité, quelle ſera leur Religion de celle qu'ils auront trahie, ou de celle qu'ils haïront comme ayant été contraints à feindre de l'avoir embraſſée ? Et quelle ſera la Religion des enfans de ces prétendus Catholiques ? Ils n'en auront, ſans

doute aucune, ni les uns ni les autres. Au lieu d'avoir augmenté le nombre des Catholiques, on aura diminué celui des Chrétiens ; & ils vivront dans une parfaite indifférence pour tous les cultes, en ſuivant à l'extérieur la Religion, dont la profeſſion ſera plus utile à leurs intérêts.

Qu'on y prenne garde : dès qu'une Religion poſitive s'éteint dans un pays, pour faire place à l'indifférence des Religions, ou à la Religion naturelle trop ſpéculative & trop vague pour la multitude, puiſque chaque homme différe de ſentimens & de lumiéres, ce pays marchera à grands pas vers ſa décadence. Il n'y a pas de pays en Europe où l'on penſe plus librement ſur la Religion Chrétienne, qu'en Angleterre, & où on la reſpecte plus au-dehors ; le culte divin y eſt exercé avec toutes les marques extérieures de dévotion. Le Dimanche & les Fêtes ſont obſervés avec une rigueur, dont il n'y a point d'exemples ailleurs : tout commerce, tout travail, tout jeu, toute muſique interdits dans ces jours conſacrés aux exercices religieux.

Mais autant il eſt néceſſaire au bien de l'Etat, de faire règner la ſolide Piété parmi la Nation, autant eſt-il fatal à l'Etat de la faire régner avec trop d'empire : les Catholiques qui n'ont que l'ecorce de leur Religion, qui la font conſiſter dans des cérémonies extérieures & de ſimples ſimagrées, ſe laiſſent trop facilement entraîner par l'enthouſiaſme, la ſuperſtition, le fanatiſme, la pareſſe, l'indolence, le mépris des choſes mondaines, ſi funeſte aux progrès des arts, des talens & du commerce. Il n'y a qu'à jetter un coup-d'œil ſur la carte de l'Europe, & parcourir tous les pays où la Religion Catholique domine avec trop d'autorité, & où les peuples s'y ſoumettent avec trop d'aveuglement, on les verra tous ſans nerf & ſans vigueur.

L'homme d'Etat qui ſait paſſer légérement ſur le frivole, pour méditer ſur ce qui eſt eſſentiel, découvre pluſieurs cauſes de la bonne & de la mauvaiſe fortune de Louis XIV. La Religion ſemble en devenir le premier mobile. Tant que le Roi eut des maitreſſes & des favoris qui élevaient ſon eſprit à la gloire, & livraient ſon cœur aux plaiſirs, les affaires de la France proſpérérent : Louis ſoutint tous les efforts de l'Europe réunie ; il triompha & fit des conquêtes. Dès qu'une dame, qui ſe peint dans ſes lettres & dans ſes actions comme une Magdeleine pénitente, s'empara du cœur de ce Roi, & le conduiſit par la dévotion à l'amour, & par l'amour à la dévotion, les Confeſſeurs, les Directeurs, les Jéſuites, les Evêques, les Religieuſes, & autres perſonnes appartenantes au Clergé, eurent part aux affaires, occaſionnérent des ſchiſmes, firent des cabales, occupérent le Monarque de ces dangéreuſes miſéres, & détournérent ſon attention des grands objets ſeuls dignes de lui. Les Miniſtres étaient placés & déplacés tour à tour par les intrigues des Prêtres, ou d'après de frivoles ſoupçons ſur la pureté de leur croyance. Des Généraux habiles, mais accuſés de Janſéniſme, ne parvenaient plus au commandement des armées : on le confiait à des Officiers ineptes, mais orthodoxes, les Confeſſeurs faiſaient jouer au Roi un perſonnage faible & ridicule, en l'aſſujettiſſant à toutes ſortes de momeries. Toute la Cour était en priére, tandis que les ennemis Hérétiques étaient en action : les troupes furent partout battues, les villes priſes, les flotes abimées ; la France ſe trouva dans une décadence totale : à meſure que le Roi mitigea ſa dévotion, que le crédit des Prêtres diminua, que les talens politiques & militaires rentrérent dans le droit d'être employés, que la dévotion ſe renferma dans St. Cyr, Dieu bénit les armes de la France, & rétablit ſes affaires.

Je conclus de tout ceci, que plus on perſécutera pour la Religion, plus il y aura d'hommes ſans Religion. L'obſervation a confirmé cette vérité générale. Les pays où l'Inquiſition eſt en vigueur, ſont remplis d'Athées ; on voit des Déïſtes en grand nombre dans les Etats où les Non-conformiſtes ſont traités avec ſévérité : dans les païs de tolérance, il n'y a que des Chrétiens.

Des inſtructions ſolides, mais faites avec modération, & auxquelles même on ſoit libre encore de ſe refuſer; l'exemple de la vertu dans les Prêtres Catholiques, une égale diſtribution de leurs aumônes & de leurs ſoins entre les infortunés des deux Religions. Tels ſont les moyens d'opérer de véritables converſions ; & c'eſt ainſi qu'en ont opéré, dans leurs Diocèſes, les Prélats éclairés & pieux, dont s'honore l'Egliſe Gallicane.

Quels Proteſtans du Diocèſe de Nîmes oſeraient dire encore que la Religion eſt ſuperſtitieuſe & cruelle ? Ils ne regardent plus comme l'ouvrage de la Religion, les Loix qui les oppriment depuis qu'ils ont vu le Pontife de cette Religion oppoſer à la rigueur des Loix, l'autorité de ſa place & de ſes vertus ; ils ont ceſſé d'haïr une Foi, dont ils ne reçoivent que des bienfaits & de bons exemples.

Voilà un Pere de l'Egliſe qui n'aura pas beſoin de cent mille écus pour ſe faire canoniſer dans l'eſprit des ſages.

Mais quoi de plus rare, qu'un zèle éclairé ? Et quoi de plus dangéreux quand il ne l'eſt pas ?

Ie. OBJECTION.

Qu'un eſprit borné vienne s'échauffer ſur ce que deux Religions ne peuvent ſubſiſter dans un état monarchique qui ne doit ſouffrir qu'un Roi, qu'une

Loi, & par conféquent une Foi. Qu'il étale fon éloquence fur ce que le paffé peut être un miroir de l'avenir, qu'il expofe le prétendu génie turbulent de cette fecte, qu'il allègue les ruiffeaux de fang qu'elle a fait couler & les tragiques événemens dont nos Peres ont été témoins, & dont les enfans euffent été les victimes ; fi la fageffe de Louis XIV n'eût prévenu les maux en coupant l'arbre par le pied, fi cet arbre eft replanté aujourd'hui l'on doit en attendre des fruits funeftes : l'on m'oppofera également tout ce qu'ont dit les plus fameux politiques, tels que le Chancelier Bacon, le Marquis de l'Hopital, d'Orat, le Cardinal de Richelieu, & tant d'autres que les troubles qui naiffent dans la Religion, ne peuvent manquer d'en exciter dans un Royaume, & qu'il ne s'élève jamais d'orage fur le Sanctuaire, que tout le corps de l'Etat en foit ebranlé ; que la paix de la France eft tellement liée à celle de l'Eglife, que les moindres atteintes données à celle-ci, portent fur l'autre un coup capable de retentir jufqu'aux extrémités de la Monarchie. Que fi les Proteftans étaient rétablis, la Déclaration donnée à cet effet occafionnerait le jour même une grande fermentation dans les efprits ; bientôt toutes les cloches du Sanctuaire fonneraient l'allarme : en moins de trois mois nous verrions paraître mille brochures contre l'idole de Dagon placé devant l'arche. Que l'*omnis homo miles*, rétentirait dans la Capitale, dans les Provinces : que du camp d'Ifraël partirait une grêle de traits fur celui des Philiftins ; que dès la premiére année toutes les confciences du Royaume prendraient feu, & chacun fe flattant d'avoir dans fon parti la vraie lumiére, ferait jaloux d'en vanter l'éclat, & prompt à condamner quiconque en fuivrait une autre.

Voilà des conféquences capables d'effrayer tous

ceux qui ne voient pas avec des yeux d'une saine politique applicable aux circonstances de nos jours. Mais pour y répondre avec ordre, je commencerai par la premiére partie de l'Objection, où l'on prétend que deux Religions ne peuvent subsister dans un gouvernement Monarchique. Supposons d'abord que ce principe soit vrai, & qu'il soit plus fondé qu'il ne l'est en effet; on conviendra du moins que pour s'y conformer, il faudrait prévoir une espèce de probabilité pour le mettre en exécution, & choisir ensuite les moyens les plus convenables.

On a cru que les persécutions, les peines infâmantes, & afflictives dompteraient les esprits, & les feraient rentrer dans le devoir, depuis plus de deux siécles on a constamment mis en usage ce remède funeste.

Que n'a-t-on pas fait pour empêcher l'établissement de la prétendue-réforme en France. Rappellerai-je ici le souvenir de ces fleuves de sang, de ces cruautés exercées sur un nombre infini de malheureux, immolés à la fureur du fanatisme, & au zèle emporté d'un Clergé mal éclairé, de cette journée de la Saint-Barthélemi : enfin, dont l'idée seule fait frémir la nature, & tant d'autres excès, dont les annales de ces tems font mention, & dont le Président de Thou lui-même n'a pu s'empêcher de dire.

Excidat illa dies ævo, nec postera credant sæcula !

Je voudrais ainsi que lui, pouvoir les effacer pour toujours. Tirons seulement cette conséquence, qui en résulte naturellement, que la persécution qu'on a fait éprouver aux Protestans, bien loin d'en diminuer le nombre, n'a fait qu'augmenter, & qu'après avoir privé le Royaume d'un grand nombre de Citoyens, aprés s'être baigné dans leur sang, on a toujours senti qu'il était impossible de les extirper

entiérement

entiérement, & on a fini par leur rendre leur ancienne liberté.

Ces événemens loin de m'étonner ne préſentent à mon eſprit rien que de très-ordinaire, & de très-naturel. Quiconque a étudié le cœur de l'homme, ſaura que la violence & la force n'ont jamais été capables de le convaincre : que les vérités les plus claires, & les démonſtrations les plus ſolides perdent tout leur mérite, ſi celui qui veut perſuader, ne trouve préalablement le ſecret de gagner la confiance de ceux qu'il doit inſtruire, & que les Religions les plus abſurdes, & les ſuperſtitions les plus groſſiéres ont leurs martyrs, lorſque ceux qui ſont établis pour les combattre veulent dominer ſur les eſprits au lieu de les éclairer.

Combien d'exemples ne pourrais-je pas apporter en confirmant cette vérité ? Quoi de plus facile dans les commencemens que de ramener Arius, ce fameux héréſiarque du IVe ſiécle, ſi l'Egliſe d'Alexandrie au lieu des anathêmes, & des banniſſemens n'avait employé d'abord que la douceur & la charité ? Quoi de plus funeſte que les progrès de cette même héréſie, parce qu'on employa le bras ſéculier pour chaſſer ceux qui la profeſſaient ? En 319 Arius était ſeul, en 356 ſes Sectateurs innondaient toute la Chrétienté. S. Hilaire dans les Gaules, S. Athanaſe dans l'Orient, & avec eux preſque tous les Evêques Orthodoxes furent chaſſés de leurs ſiéges, & Libére même eut la faibleſſe de ſigner, pour revenir de ſon exil, les actes du Concile de Rimini.

Dans les ſiécles ſuivans, combien de fois cette vérité ne s'eſt-elle pas confirmée ? Et dans la prétendue-réforme même, combien ne trouverons-nous pas de preuve pour nous convaincre qu'il ne tenait qu'à la Cour de Rome d'arrêter dans leur pre-

miére ſource, les mouvemens de Luther & de Zuingle, ſi l'Egliſe au lieu d'armer contre ſes enfans rebelles un bras vengeur, leur avait tendu une main compatiſſante, & paternelle ?

Mais au lieu de perſuader, on a cru devoir punir les démarches audacieuſes d'un foible moine; on a foudroyé ceux qui avaient embraſſé ſa défenſe: les eſprits ſe ſont aigris, la guerre s'eſt déclarée, & le mal eſt devenu ſans remède.

Enfin, ſans chercher des exemples étrangers & trop éloignés de nos tems, je demande ſeulement, ſi depuis la fameuſe révocation de 1685, le nombre des Proteſtans a diminué en France ? On en a fait périr par les maſſacres & les ſupplices, plus de cent mille dans le Languedoc ſeul & dans les Cévennes: on en a mis à mort pour le moins autant dans le reſte du Royaume, il en eſt ſorti de France infiniment davantage. Et malgré toutes ces pertes les Religionnaires ſont encore auſſi nombreux qu'ils étaient avant la révocation de l'Edit de Nantes. Ce fait ſi bien connu du Miniſtére, & que je pourrais démontrer s'il le fallait, nous prouve mieux que tous les raiſonnemens du monde, que les voies de rigueur, les perſécutions & les peines afflictives n'empêcheront jamais les Proteſtans de demeurer fermes dans leurs ſentimens; que les maux mêmes qu'on leur fait éprouver ne feront que les roidir contre les perſécutions; qu'on perdra toujours un nombre prodigieux de ſujets utiles à l'Etat; qu'on fournira à nos ennemis de nouvelles forces pour nous braver; & qu'ainſi loin de s'approcher du but qu'on s'était propoſé, on s'en éloignera toujours de plus en plus.

Que la clémence au contraire ſuccède à la rigueur; qu'un Prince né pour le bonheur de ſes Peuples, n'écoute que la tendreſſe de ſon cœur; que d'un côté l'on adouciſſe les Loix ſévéres portées contr'eux;

qu'on leur donne la douce ſatisfaction de pouvoir être légitimement peres & époux, & que de l'autre des Paſteurs reſpectables redoublent de zèle pour inſtruire les ignorans, pour ramener les brebis égarées, & pour les édifier par une conduite conforme à celle du Maître charitable, dont ils ſont les Miniſtres, & nous verrons bientôt les choſes changer de face. Si l'humanité ſouffre dans les perſécutions ; ſi ceux qui en ſont la victime conçoivent naturellement de l'averſion pour les auteurs de leurs maux, & s'il eſt avéré qu'on ne ſçaurait jamais avoir de la confiance en ceux que l'on regarde comme ſes ennemis ; il eſt inconteſtable auſſi, qu'en voyant révoquer les Edits & ceſſer leurs craintes & leurs calamités, les Proteſtans écouteront plus facilement les inſtructions qu'on voudra leur donner, & que les démonſtrations d'un docteur éclairé, trouveront alors auprès d'eux un accès bien plus facile. Privés d'ailleurs des honneurs, exclus des charges & des dignités, réduits à la ſimple condition de citoyens, leur induſtrie redoublera, ils s'enrichiront par leur travail & par leur commerce ; l'aiſance qu'il ſe procureront les excitera à deſirer les récompenſes & les diſtinctions que le Gouvernement accorde aux autres ſujets & dont ils ſont privés par état ; ils ouvriront les yeux, ils recevront l'inſtruction, la clemence, la douceur. Les récompenſes feront rentrer dans le ſein de l'Egliſe, ceux que les perſécutions en auraient éloignés pour jamais. En un mot, le zèle en matiére de Religion augmente toujours en raiſon des difficultés qu'on trouve à vaincre. Otez au peuple la poſſibilité de devenir martyr, & vous diminuerez l'ardeur & le nombre des Confeſſeurs, l'indifférence s'emparera des eſprits, les préjugés tomberont ſucceſſivement, & la vérité ſe frayera le chemin du cœur.

Les Miniſtres Proteſtans perdront tout leur cré-

dit, dès l'inſtant où ils ne pourront plus être regardés comme des hommes qui s'expoſent au martyre. Les principes mêmes de la Religion proteſtante, qui donnent à la Religion de chaque homme le droit de déterminer le ſens des écritures, doivent détruire à la longue l'autorité des Miniſtres dans tous les pays où la religion réformée ſubſiſte librement. Les Miniſtres de Hollande ont ceſſé d'y troubler la tranquillité publique, du moment où les Hollandois ont ceſſé de craindre les armes d'Eſpagne & celles de Louis XIV.

Les états de l'Amérique Septentrionale, où la liberté de conſcience eſt généralement établie, ont exclu leurs Miniſtres de toute fonction publique, & même du droit d'entrer dans les aſſemblées nationales. Déja même parmi les Proteſtans Français, tout ce qui n'eſt pas peuple fait mettre à leur véritable place cés Miniſtres, qui viennent recueillir des aumônes au péril de leur vie, ils cherchent à les mettre en ſûreté, leur donnent des ſecours & ne les écoutent pas. Si ces Miniſtres n'étaient plus perſécutés, ils ne pourraient même plus eſpérer d'aumônes, & on ne les verrait plus reparaître.

Une partie du Clergé de France (*a*) eſt convaincue de ces vérités : cette partie du Clergé ſe joindrait au reſte de la nation, pour obtenir des Loix

---

(*a*) Pluſieurs Evêques qui édifient l'Egliſe par leurs zèle & par leurs vertus, ſont iſſus de familles Proteſtantes. Ils ne croient certainement pas qu'un homme, dont tout le crime eſt de penſer comme leur grand pere, mérite d'être traité comme un ſcélérat : ils ne défendront pas des Loix en vertu deſquelles leur grand pere eût pu être envoyé aux galéres, ſur la délation d'un Miſſionnaire Jéſuite. Ils ne trahiront pas, pour flatter les paſſions des ex-Jéſuites, le ſang de leurs ancêtres maſſacrés par les Pénitens des Jéſuites.

plus humaines en faveur des Proteſtans. Ces hommes vraiment dignes d'être les Miniſtres d'un Dieu de paix, croiraient par-là ſervir également & la Religion & l'humanité ; nom ſacré que la vraie piété unit toujours, & que le fanatiſme & l'hypocriſie tentent envain de ſéparer, ils ſavent que pour réunir les hommes diviſés par leurs opinions, il faut commencer par anéantir entr'eux toute différence ; que les opinions s'affaibliſſent lorſque les paſſions ne les ſoutiennent plus, & qu'on n'eſt pas loin d'adopter la vérité, lorſqu'on eſtime & qu'on aime ceux qui l'annoncent ; ils ſavent que l'eſprit de domination, de ſuperſtition, d'intolérence attribué par les Proteſtans au Clergé de l'Egliſe Romaine, eſt la principale cauſe de leur éloignement pour la Religion, & cette cauſe, ils ſont prêts à l'anéantir par la ſageſſe & l'humanité de leur conduite : ils connaiſſent d'ailleurs l'injuſtice, l'inconſéquence & le danger des Loix, qui ſoumettent à des peines, ceux dont la Religion eſt différente du culte national.

En réfutant cette premiére Objection, j'ai dit d'abord que je ſuppoſais que le principe ſur lequel elle eſt fondée fût véritable, & dans cette ſuppoſition j'ai répondu aux conſéquences qu'on en veut tirer.

Qu'on me permette maintenant d'attaquer ce principe même, & de prouver que rien n'eſt ſi faux que cette propoſition, par laquelle on avance que dans l'état monarchique il ne doit y avoir qu'une même Religion. Le principe ſerait fondé, s'il était queſtion de tolérer une Religion, dont les maximes fuſſent dangéreuſes & contraires aux devoirs des ſujets envers le ſouverain, qui diſpenſât ces mêmes ſujets du ſerment de fidélité qu'ils doivent à leur maître ; ou qui enſeignât une morale relâchée & corrompue ; Mais dès que les différentes Religions ont les mêmes principes à l'égard de tous ces devoirs, dès

qu'elles exigent également une fidélité à toute épreuve pour le souverain, qu'elle engage les sujets à lui demeurer attachés lors même qu'il est d'une communion différente de la leur : que leur morale ne renferme que les mêmes maximes, & ne prescrit que la pratique des mêmes vertus ; je ne vois pas de raisons pour se refuser à la tolérance de l'une & de l'autre dans un état monarchique, quoiqu'elles différent entr'elles sur quelques articles de foi.

Le Catholique à Berlin sera-t-il moins bon sujet que le Calviniste, parce qu'il croit à la transubstantiation, & que l'autre n'y croit pas ? Les Hongrois Protestans sont-ils moins attachés à leur Souverain, & ont-ils moins de valeur & de bravoure que les Catholiques ; quoique les premiers ne reconnaissent pas le Pape pour chef de leur Eglise ? Je veux qu'un zèle indiscret souffle quelquefois le feu de la discorde entre les deux partis ; mais alors une Ordonnance, une Déclaration du Souverain ne peut-elle pas y remédier promptement, en punissant les premiers auteurs de ces troubles ? Sera-t-il nécessaire de dépeupler l'état, pour en mettre les habitans d'accord ?

Mais quand même on voudrait prendre une résolution si violente, du moins faudrait-il auparavant s'assurer de la certitude du succes.

J'ai prouvé qu'il est impossible de déraciner entiérement le Protestantisme en France : j'ai même démontré que malgré les émigrations & les persécutions les plus violentes & les plus longues, les Protestans sont aujourd'hui aussi forts en nombre qu'ils étaient en 1685 ; mais quand on parviendrait enfin à les extirper entiérement, ce qui ne paraît pas possible, ne resterait-il pas une seconde hydre à combattre ? Les zélateurs n'indiqueront-ils pas le même expédient pour se défaire des sectaires, qui

pourraient naître de la cendre des Proteſtans ? Et ne ſerait-on pas réduit ainſi, vu la diverſité des génies des humains, à immoler tous les ſujets les uns après les autres, plutôt que de les voir tous d'un même ſentiment ? Concluons de-là qu'en ne voulant ſouffrir qu'une ſeule Religion dans un Royaume, on veut en former une république de Platon, & c'eſt entreprendre l'impoſſible, c'eſt ſe donner des peines ſuperflues ; puiſque l'expérience nous prouve que la diverſité des Religions peut très-bien ſubſiſter dans un état Monarchique.

En effet, quoi de plus abſolu, de plus tranquille, de plus réglé que le Gouvernement de Pruſſe ? Les adhérans des trois Religions, qui ſont la Catholique, la Luthérienne & la Calviniſte, ſans parler des Juifs qui y ſont en très-grand nombre y vivent pourtant en paix, & ils y jouiſſent d'une liberté de conſcience complette : les états de l'Empereur, loin de ſouffrir de la tolérance, n'ont jamais été ſi puiſſans qu'ils le ſont, depuis que ce prince à l'exemple de l'Impératrice ſa mere, à fermé la bouche aux perſécuteurs. Jamais le moindre trouble ne s'eſt élevé au ſujet de la Religion dans le vaſte empire de Ruſſie ; quoique les Religions Catholique & Proteſtante y ſoient tolérées publiquement. Les Mahométans mêmes ne ſe ſont jamais apperçus que leur tolérance pour les différentes Sectes Chrétiennes ait porté la moindre atteinte à la tranquillité dont ils jouiſſent, ou à leur autorité deſpotique.

Phénomène bien étrange ! C'eſt un pays deſpotique qui nous fournit l'exemple le plus parfait de la tolérance religieuſe. L'Empire Chinois gouverné par des ſages, à qui la morale tient lieu de Religion, permet aux peuples toujours enfans, toujours avides du merveilleux, de ſuivre en liberté la ſecte qu'ils préférent. Si dans les derniers tems le gouver-

nement a donné l'exclusion à la Religion Européenne : l'intolérance des Catholiques, l'indépendance où veulent être ses Ministres de la puissance temporelle, enfin le tort que le célibat fait à la population, ont été les motifs qui déterminèrent les Empereurs Chinois à la bannir de leurs états.

Les troubles ne se sont élevés, le sang n'a coulé que dans les Empires où le zèle des persécuteurs a voulu passer les bornes de la puissance spirituelle. Après avoir reconnu l'inutilité des voies de rigueur, après en avoir mille & mille fois éprouvé les funestes effets, persisterons nous encore à être les victimes de nos préjugés ?

Passons à présent à l'autre partie de l'objection. Je demanderai en premier lieu : quelle relation peut-il y avoir entre une Déclaration, qui règle des droits purement civils & les dogmes Catholiques, ainsi que les erreurs des réformés ? Comment des mariages très-réels, qui ne passeroient plus pour un concubinage honteux, ou des successions qui seroient transmises à des légitimes héritiers pourraient-ils donner lieu aux Protestans d'écrire de nouvelles apologies de leur dogme & aux Catholiques de venger les leurs ?

Que l'on connaît bien peu les réformés d'aujourd'hui, si on leur suppose le moindre empressement à faire des prosélites ! Redevenus Français par leur aggrégation au corps de l'état, je réponds qu'ils ne penseraient qu'à vivre en paix avec tout le monde. Peut-on même penser, sans rire, que de bons négocians peu attachés la plupart à leur croyance, voulussent dogmatiser au risque de perdre ce qu'ils ont de plus cher ? C'est une justice que nous devons à l'Eglise Catholique, c'est qu'elle seule met au nombres de ses devoirs, celui de convertir les pécheurs, & de rappeller ceux qui s'égarent : comme la succes-

ſion des Apôtres eſt ſon appanage, à elle ſeule appartient le zèle de l'apoſtolat. Dans les ſectes étrangéres on peut bien ſe croire en poſſeſſion de la vérité; mais on ſe ſoucie peu de faire pour elle des conquêtes, fort indifférentes pour le ſalut de leurs adverſaires, elles mettent preſque au nombre des titres odieux celui de convertiſſeur. La tolérance qu'ils deſirent, ils l'accordent aux autres ſans peine. Qu'on leur procure la validité de leurs mariage, l'autorité paternelle, & qu'on leur laiſſe les triſtes lambeaux de leur ſymbole de Dordrecht : contens de la paix intérieure de leurs conſciences, ils ſe garderont bien de troubler celle qui les unirait au dehors avec les citoyens : d'autant plus que l'une eſt tout à la fois le germe & le fruit de l'autre.

De plus, croit-on aujourd'hui le parti Proteſtant fécond en écrivains bien redoutables ? La plupart Artiſtes, Banquiers, Commerçans, plus jaloux de tenir leurs livres en règle, que compoſer des volumes, ils n'entrent dans leurs cabinets que pour viſiter les calcus de leurs comptoirs & ſupputer les pertes ou les gains de la ſemaine : quand on a vingt lettres de change à acquitter, on ne penſe guére à enfanter des livres. Ce n'eſt pas que ces Meſſieurs manquent d'eſprit, de talens, de connaiſſance ; mais le genre polémique demande autre choſe : il faut joindre à l'étude de l'antiquité, l'habitude d'écrire, & l'exercice du ſillogiſme à des méditations métaphyſiques, qui, pour être ſoutenues, demandent le repos du célibat : or, nos Religionnaires ſous le joug de l'hymen, & dans des détails de ménage ſe trouveroient eux-mêmes étrangement étonnés de ſe voir avec la lance de S. Auguſtin, ou ſous l'armure de S. Thomas.

Je ſais fort bien que leurs Miniſtres dans le dernier ſiécle, ont prouvé que leur glaive théologique

n'était pas émoussé ; mais je sais aussi que les tems ont changé ; je sais aussi que leur mauvaise cause avait autrefois d'assez bons Avocats ; mais aujourd'hui ils n'ont pour armes que les débris des anciens, & ayant perdu l'habitude de les manier, oseraient-ils se hazarder dans une lice, où la honte est la compagne inséparable de l'inexpérience ? Mais je veux même que la démangeaison d'écrire les aiguillonne, & que leurs Ministres aient l'imprudence de nous attaquer. Eh bien, notre Eglise Gallicane ne seraitelles pas en état de se défendre ? N'avons nous pas des Evêques, des Docteurs, des Ecclésiastiques pleins de lumiéres & d'érudition ? Familiers avec l'écriture & les Peres, tous Athlètes intrépides d'autant plus sûrs de vaincre, qu'ils combattraient sous le bouclier de la vérité ? Et quoique notre Clergé n'ait pas besoin de troupes auxiliaires, ne verrait-on pas partir du fond des cloîtres mille écrits lumineux, qui non seulement feraient repentir ses aggresseurs de leur témérité ; mais peut être leur ouvriraient les yeux sur leurs propres ténèbres ? Que sais-je même, si dans le corps des Avocats si distingué par l'éclat des talens & l'amour de la vérité, on ne verrait pas paraître de nouveaux Eusèbes assez courageux pour dire hautement anathême à Nestorius ; & qui, sans négliger les intérêts de leurs cliens, signaleraient leur attachement pour la Religion, par les coups qu'ils porteraient à ses adversaires.

Un gouvernement sage ne doit pas craindre sur des probabilités des inconvéniens qui pourraient arriver. C'est manquer son but que d'aller au-dessus, & trop de précaution est une faute capitale en fait de politique, comme trop peu : c'est au vrai qu'il faut aller sans se laisser effaroucher par des inconvéniens invraisemblables. Leur probabilité même ne mérite souvent de la part d'un homme d'état, qu'un

regard de mépris. L'adminiſtration eſt comme le métier d'un Tiſſerand, que quelques fils viennent à ſe rompre, l'ouvrage n'en va pas moins ſon train. Un Souverain dans ſa marche ne doit pas être plus arrêté par les clameurs de la controverſe, que le ſoleil ne l'eſt dans la ſienne par les croaſſemens de quelques grenouilles. Je ſais bien que le monde moral a beaucoup d'influence ſur le phyſique, & qu'un ſeul cri parti du Sanctuaire peut mettre cent mille bras en mouvement ; mais ce cri a toujours des avant-coureurs qui n'échappent pas à l'attention du miniſtére. Au ſurplus, comptera-t-on pour rien la vigilance des Parlemens ? Ne connaît-on pas leur prudente activité pour le repos de l'état ? Attentifs ſur les moindres étincelles, comment ne le feraient-ils pas ſur le foyer qui pourrait les produire ?

L'on me dira que l'œil du Magiſtrat ne gliſſe que ſur des ſurfaces, que les ſouterrains ſont pour eux impénétrables, que les preſſes clandeſtines ſe dérobant aux regards de la police, peuvent impunément jetter dans le public une foule de ces libelles, dont le fiel peut aigrir les eſprits, & le poiſon infecter le cœur.

Mais ſera-ce toujours des traits de plume qui nous feront trembler ? Pour moi je ne crains que les canons & les bayonnettes : cinquante bataillons me paraiſſent plus dignes d'attention que des milliers d'écrivains, dont les feuilles ne faiſant que paſſer des mains du Colporteur dans la pouſſiére d'une bibliothèque, feraient plutôt un aliment pour la curioſité, qu'aux yeux du politique ue objet allarmant. Le miniſtére verra toujours d'un œil fort tranquille les nuages de l'école produire quelques éclairs, & ſe réſoudre enfin en une pluie légére, qui du moins ne fera de mal à perſonne ; & qui au contraire pourrait faire beaucoup de bien. Car enfin, où ſerait-il

le grand malheur pour l'Etat, ſi la carriére de la controverſe étant ouverte on voyait jaillir du conflit des intelligences belligérantes, de ces étincelles heureuſes, qui ſans mettre le feu nulle part, répandraient par-tout lumiére & chaleur ? Où ſerait le mal que l'émulation tirât de leur aſſoupiſſement mille eſprits déſœuvrés qui languiſſent dans l'inaction, & qui n'attendent que le moment de la ſève pour produire d'excellens fruits ? Où ſerait le malheur de former dans la Sorbonne même, une Sorbonne nouvelle, qui, au lieu de ſe nourrir de tracaſſeries ſtériles ſur des opinions du moins problématiques, tournerait ſes batteries contre des héréſies nouvelles, dont la ruine lui ferait cent fois plus d'honneur que ſes ſermens ſi ridicules contre les Baïus & les Arnauld ?

Ainſi, de cette fermentation que l'on craint tant, il n'en réſulterait que des avantages, puiſqu'on ſubſtituerait par-là des études ſolides à des chicanes infructueuſes, des antagoniſtes réels à de vains phantômes, des victoires preſque aſſurées pour l'Egliſe à des diſſenſions ſcandaleuſes qui la déchirent. Et ſi la liberté d'écrire dégénére en licence, le miniſtére toujours ſupérieur au tourbillon des diſputes théologiques, n'a-t-il pas mille moyens pour faire rentrer dans leur petite ſphére ceux des Sectaires, ou des Catholiques qui s'aviſeraient d'en ſortir avec indécence ? D'ailleurs je diſſerte ici fort inutilement : car je le répète, ſur quel fondement imaginer, que parce que les Proteſtans ſeraient réhabilités dans quelques droits civils, la manie leur viendrait auſſi-tôt de réveiller les querelles théologiques ? N'eſt-il pas abſurde de penſer, que traités avec plus de ménagement comme citoyens, ils voudraient d'abord troubler l'Etat comme controverſiſtes ?

Cette antipathie naturelle qui règne entre les Ca-

tholiques & les Proteſtans, eſt moins dans le fait que dans l'imagination. La philoſophie, dont les progrès ſont ſi ſenſibles, (je parle de la philoſophie que le bon ſens dirige & que la piété conſacre ;) ne fait elle pas entendre à nos Français d'aujourd'hui, que les droits de l'humanité ſont reſpectables, même dans les Cannibales ? Pourquoi donc s'imaginer qu'une Déclaration favorable aux Proteſtans, ſur des points que le droit autoriſe, effaroucherait une nation, qui dans ſes mœurs, ſon affabilité, ſa politeſſe, ſes vertus ſociales, préſente à toute l'Europe le tableau le plus attrayant pour l'humanité ?

Quant à l'oppoſition du Clergé, dont le premier ordre eſt ſi zèlé pour le ſalut des ames, & le ſecond ſi délicat ſur l'article de religion, l'on me permettra que je faſſe ici deux réflexions. La premiére, c'eſt que cette affaire ne regarde pas le Clergé : il eſt vrai que l'héréſie attaque l'Egliſe ; mais l'hérétique appartient à l'Etat. L'habitude où l'on eſt de confondre le faux dogme avec ſon ſectateur, fait qu'on les jette enſemble dans la même fournaiſe, & que l'horreur qu'on a pour l'un, inſpire ordinairement pour l'autre ; ſinon une averſion réelle, du moins un véritable éloignement. Mais c'eſt une injuſtice ridicule de ne pas mettre de différence entre l'erreur, dont l'intolérance eſt légitime, & l'errant, dont la tolérance eſt de droit. Pourquoi donc deux objets ſi faciles à diſtinguer, dont l'un eſt tout ſpirituel & l'autre purement temporel, formeraient-ils une diviſion entre le Sacerdoce & l'Empire, dont les diſtricts ſont tracés ſi diſtinctement ? Que les Prêtres s'élèvent contre les héréſies & ſignalent leur zèle en les combattant, c'eſt leur devoir ; mais les corps des hérétiques ne ſont que ſous la main du Souverain, ſeul maître de régler leur deſtinée. Ainſi, n'en déplaiſe au premiere ordre du Royaume, & ſans manquer aux grands égards qu'il mérite, il ſera toujours vrai

de dire que l'aggrégation au corps civil, ou l'exclusion de son sein, n'est pas du tout de la compétence des Tribunaux Ecclésiastiques. Il n'appartient qu'au sceptre d'Assuérus d'admettre au pied de son trône, ou d'en écarter ceux qu'il juge dignes ou indignes de vivre sous ses loix. Si nous vivions sous un Gouvernement théocratique, on n'aurait sans doute qu'à interroger l'Ephod, sa décision ferait règle : on chasserait tous les Egyptiens, & les Gabaonites seraient mis à l'écart. Mais Dieu, quoique seul maître absolu des Empires, ne les gouverne pas immédiatement : c'est à la prudence des Princes revêtus de son pouvoir qu'il en abandonne la conduite : l'Eglise elle-même se fait un devoir d'en respecter les loix. Je sais que les Princes à leur tour s'en font un de respecter celles de l'Eglise, dont le Gouvernement peut être regardé comme vraiment théocratique ; puisqu'elle est sous la motion immédiate de l'esprit divin, qui veille sur sa destinée, dicte ses oracles, régit ses assemblées & préside à ses opérations ; mais je ne conclus pas de-là, que quand tous les Evêques d'un Royaume s'accorderaient pour s'opposer à l'introduction d'un peuple hérétique au milieu des enfans de l'Eglise, que ce soit la voix de Dieu qui se fasse entendre, & que toutes les raisons d'état imaginables ne puissent pas balancer en cette occasion l'humanité des Pasteurs. Je ne saurois d'ailleurs me persuader qu'il y ait des Evêques qui puissent avoir une telle pensée : car leur concert unanime ne s'étend que sur un point de doctrine mûrement discuté, éclairci solidement & canoniquement décidé ; mais l'existence légale de quelque hérétique que ce soit, a-t-elle jamais été l'objet d'un jugement doctrinal ? Où sont les Conciles qui décident, que les Luthériens & les Calvinistes ne peuvent être admis sans prévarication dans un Royaume Catholique, pour

y jouir des droits de citoyens ? Et même quand, dans une aſſemblée d'Evêques, l'un d'entr'eux s'aviſeroit de propoſer comme un problême, ſi le Prince a le droit de procurer un état civil aux Proteſtans, quel cri s'éleverait de toutes parts contre la témérité d'une queſtion ſi manifeſtement injurieuſe à l'autorité Royale ; mais je veux qu'ils ſoient d'accord pour décider autrement, à quoi reconnoîtra-t-on la voix de Dieu dans une pareille déciſion ? On confond ſouvent l'Egliſe Catholique avec l'Egliſe Gallicane : l'une eſt bien ſous la motion de l'Eſprit-ſaint qui la rend infaillible ; mais où ſont les promeſſes de l'infallibilité de l'autre ? S'il était queſtion ici de mettre en vigueur, ou les fauſſes décrétales, ou la pragmatique ſanction, pourquoi faire emporter la balance les unes ſur les autres ?

Un miniſtére éclairé doit ſe moquer de ces *idées bourgeoiſes*, que de fauſſes préventions entretiennent. D'abord connaiſſons-nous la diſpoſition des eſprits du Clergé, pour aſſurer une réclamation univerſelle de ſa part.

Mais je me garderais bien d'avoir de notre Clergé une ſi mauvaiſe opinion, je me garderais bien de lui prêter des diſpoſitions qui lui ſont injurieuſes. Dans cette hypothèſe je donnerais nos Religieux & nos Prêtres, ou pour des barbares qui ne connaiſſent pas les droits de l'humanité, ou pour des tyrans, qui prétendent dominer ſur toutes les conſciences. Qu'on rapporte au milieu de nous une peuplade d'Hottentois ou d'Illinois, le Clergé s'oppoſera-t-il à ce qu'on leur accorde des lettres de naturalité ? Pourquoi donc voudrait-il qu'on les refusât, je ne dis pas ſeulement à des hommes, qui, nés ſous les Loix de notre Monarque, ont droit à l'air natal qu'ils reſpirent ; mais à des Chrétiens qui ſont profeſſion de croire le même Evangile que nous, à qui nous ſommes redeva-

bles des plus excellentes apologies du Christianisme ; défenseurs aussi zèlés que les Catholiques de la divinité de Jesus-Christ ; je dis plus, qui dans leurs écarts mêmes méritent notre indulgence, puisqu'ils croient ne devoir obéir qu'à Dieu, ne desirer que leur salut, ne craindre que de blesser leurs consciences ? Assûrement, si le Clergé de France s'obstinait à demander qu'on chassât du Royaume, ou qu'on y tint dans une espèce de néant des hommes précieux à tous égards, que faudrait-il penser d'une nation, dont le Clergé donnerait de tels exemples ?

Si le ministére ne se laisse pas fléchir à accorder aux Protestans Français le droit si juste d'être considérés comme Français, on entretiendrait par-là une ridicule différence entre les sujets & les citoyens ; par-là on priverait le Royaume d'une multitude d'habitans qui lui seraient très-utiles : par-là on multiplierait au milieu de nous les contraventions à des Loix existentes, qu'il serait plus sage de révoquer, que de les laisser ou cruellement exécuter, ou violer impunément : par-là on perpétuerait un manège indigne de dissimulation & d'artifices d'un côté, d'hypocrisie & de sacriléges de l'autre : par-là on continuerait un trafic honteux de billets de Confession. La profanation de trois Sacremens, la Pénitence, l'Eucharistie & le mariage : par-là l'odieux des persécutions subsisterait & retomberait sur le Clergé. Ainsi en laissant les Protestans *in statu quo* les Evêques vont directement contre les vues d'une saine politique & de l'Evangile même ; & l'intérêt de leur conscience doit leur faire desirer un changement à cet égard. De quel poids ne doivent-elles pas être chargées devant Dieu, par cette masse énorme de sacriléges & d'impostures, qui accompagnent les fausses conversions dans leurs diocèses ? Pouvons-nous douter que nos Evêques, qui croient la pré-

sence

ſence réelle & le mariage un Sacrement, ne ſoient plus coupables que les Proteſtans qui ne croient ni l'un ni l'autre ? On a beau dire que c'eſt la faute des ſeuls hypocrites s'ils en impoſent ; la certitude où l'on eſt que ce n'eſt que grimaces, que ſingeries de leur part, certitude confirmée par une expérience journaliére, permet-elle de regarder comme innocens ceux qui pouſſent dans nos Sanctuaires tant de profanateurs qui ſont les premiers à s'en plaindre ? Et quel tiſſu d'horreurs ne réſulte-t-il pas de cette eſpèce de Comédie, que le Clergé joue avec les Proteſtans ? l'aviliſſement du Sacerdoce, un grand mépris pour les Evêques & les Religieux, des doutes funeſtes ſur la ſainteté de nos Myſtéres, des railleries perpétuelles ſur le deſpotiſme des Prêtres, un vernis de ridicule jetté ſur les droits de la conſcience, l'extinction de la foi, la décadence des mœurs, une indifférence générale pour la Religion : voilà le fruit de ces ſcènes ſcandaleuſes que donnent les Proteſtans & les Prêtres : les uns en ſacrifiant leur conſcience à leur cupidité, & les autres en ſe mettant dans l'alternative du crime ou du malheur.

Je ſais bien que que tout vrai Catholique ſerait bon Français ; mais eſt-il néceſſaire pour être Français d'être bon Catholique ? combien de Deïſtes dans le Royaume, de Pirrhoniens, de Matérialiſtes qui n'ont pas même les dehors du Chriſtianiſme & qui jouiſſent de tous les droits de citoyens, & dont les mariages ſont regardés comme légitimes, quoiqu'ils en profanent le Sacrement, les Evêques feraient-ils bien venus à demander qu'on privât de leur état tous les Mécréans qui n'étant pas même Chrétiens, ſont plus éloignés de la catholicité que les Sectaires, & dont par conſéquent le retour dans la bonne voie eſt moins à eſpérer que celui des Proteſtans à l'unité ? Rien n'eſt plus préjudiciable à l'Egliſe, que d'atta-

cher à ſa livrée des avantages temporels. Par-là on fait de l'hypocriſie, le chemin de la fortune ; & de la profanation de nos Myſtéres, un appas pour la cupidité.

Mais laiſſons pour un moment les intérêts de la Religion à part, & raiſonnons là-deſſus en politiques. Le Clergé ne demande rien, ſinon qn'on laiſſe les choſes dans l'état où elles ſont. Mais ſi cet état repugne à la juſtice & au bon ſens, s'il contrarie les plus ſaintes maximes de la politique, s'il préjudicie au bien du Royaume, eſt-il ſage, aux yeux même de nos Evêques, de le perpétuer ? Or, que veut dire un grand peuple domicilié en France & qui n'eſt pas Français ? Qu'il vienne dans nos ports une foule d'étrangers de toutes les Nations que le commerce appelle, ou qu'attire la curioſité, ce flux & reflux étant perpétuel & paſſager à la fois, ne demande de la part du Gouvernement qu'un léger détail de meſures & de précautions ; mais en eſt-il de même de deux millions d'habitans, qui, répandus dans nos Provinces, auraient un domicile fixe & permanent, ſans être autoriſés par les Loix ? Pourquoi ne feraient-ils pas ſujets du Prince, s'ils en ſont les tributaires, & comment en ſont-ils les ſujets, ſi l'exiſtence légale leur eſt juſtement conteſtée ? Pourquoi refuſer le titre de citoyen à celui qui n'en refuſe aucune des charges ? Et comment l'accorder à des gens, que l'infâmie du concubinage, & la tache de bâtardie en rendent indignes ? L'on veut qu'on faſſe ſemblant de ne pas voir les Proteſtans dans le corps de l'Etat ; mais par quel ſecret en ſont-ils les membres s'il ne lui appartiennent pas ? Que ſignifie au milieu de nous une multitude bizarre d'hommes qui ſeraient étrangers & regnicoles, ſoumis à des chefs & cependant acéphales, ſubalternes ſans ſupérieurs, citoyens ſans l'être, dont les femmes ne ſeraient pas leurs femmes, ni les

enfans leurs enfans ? Une base toujours chancelante ne fut jamais celle d'une politique judicieuse. Par quel lien veut-on attacher au Souverain une grande partie de ses sujets, qu'il ne regarderait pas comme tels, & qui n'offrirait lui-même à leurs yeux qu'un phantôme de Roi ? Il faut pour la santé du corps, ou l'amputation des membres gangrenés, ou s'ils sont jugés sains & vigoureux, que le même sang circule de la tête jusqu'aux extrémités. Or, si la prudence exige de chasser les Protestans, ou d'en faire des compatriotes, permet-elle de balancer entre ces deux partis ? Non, me dira-t-on; mais il est un milieu, qui consiste à fermer les yeux sur l'existence des gens qu'on ne veut pas perdre & qu'on ne saurait gagner. Eh ! quel expédient qui suppose, ou les artifices d'une politique tortueuse, ou la faiblesse d'un gouvernement incertain ? Convient-il au ministére de France de marcher aux yeux de l'Europe autrement que tête levée ? Les maux réels ne demandent point de palliatifs, & les imaginaires ne méritent que du mépris. Un sage législateur, loin de jamais fermer les yeux, fait sentir qu'il les tient toujours ouverts : feindre de ne pas voir ce qui saute aux yeux de tout le monde, c'est se donner un ridicule puérile, & voir des dangers où il n'y en a pas, c'est s'en donner un deshonorant. Qu'on ferme les yeux, à la bonne-heure sur certains abus, dont l'abolition est sans profit & la perpétuité sans conséquence. Mais que deux millions de personnes en France soient tous les jours dans le cas d'être, ou punies avec sévérité ou criminelles impunément : que cinquante mille mariages prohibés jettent tous les ans dans le Royaume cinquante mille bâtards, sans chefs, sans droit, sans famille : que le silence de nos loix prouve dans elle un vice radical, l'inutilité, ou que leur vengeance devienne un germe de troubles, de désordres & de

ſcandales : que le Royaume ait l'avantage d'augmenter ſes forces d'acquérir des biens, de groſſir ſes richeſſes, d'étendre ſon commerce, de peupler ſes villages, de relever ſes manufactures, de multiplier les contribuables, de completter ſes régimens, d'enclaſſer des matelots, de donner plus de jeu à tous les reſſorts de l'adminiſtration, ou qu'il ſe prive de tous ces avantages en laiſſant les choſes, *in ſtatu quo*, en fermant les yeux ſur des objets que la plus mince légiſlation mettrait au plus haut prix ; or, l'on m'avouera que c'eſt ſe crever les yeux, & non pas les fermer, que de reſter dans l'indifférence ſur un point de vue auſſi intéreſſant. Que l'on juge de-là ſi l'on doit craindre la moindre oppoſition au rétabliſſement des Religionnaires, ſur tout de la part d'un Clergé auſſi zèlé pour la décence des mœurs & le maintien du bon ordre, qu'ardent pour la gloire & le bien de l'Etat.

C'eſt une fauſſe prévention répandue dans un certain public plus conſcientieux que réfléchi que le Roi étant dans le deſſein de rendre les avantages de l'état civil aux Proteſtans, il ferait indécent à nos Evêques d'être des témoins muets d'un tel changement, & qu'ils ne pourraient ſe diſpenſer de faire à Sa Majeſté des repréſentations ſur le préjudice qu'il pourrait porter aux intérêts de l'Egliſe.

Mais l'on m'avouera, que ſi la bienſéance exige du Clergé qu'il donne des marques de ſon zèle ſur un Edit, dont on ne peut déſavouer le rapport indirect avec la Religion, l'on m'avouera, dis-je, que ſes repréſentations faites, là finit ſon miniſtere : ce n'eſt point à des mains deſtinées à manier l'encenſoir, que ſont confiées les rènes du gouvernement. Il n'appartient qu'au Conſeil de Sa Majeſté de décider ſur une affaire qui eſt proprement du reſſort de la puiſſance ſéculiére.

Mais de plus ne ferait-il pas plus fage & plus prudent à nos Evêques d'attendre les ordres du Souverain dans un noble & refpectueux filence, plutôt que de marquer de l'inquiétude pour des intérêts, fur lefquels ils peuvent s'en repofer fur la piété, les lumiéres & l'attention de Sa Majefté.

On reproche aux Proteftans d'avoir caufé des troubles dans le Royaume. Je conviens que les Calvinistes ont paru plus d'une fois les armes à la main : je fais que durant ces guerres cruelles, dont le Royaume a été fi long-tems la proie, Catholiques & Proteftans, tous fe font livrés de part & d'autre à des excès qui font frémir : fur cet article nulle contradiction ; mais il s'agit d'examiner qu'elle était la fource de ces guerres, & fi la Religion en était le vrai mobile. Car l'on m'avouera que c'eft un paralogifme ridicule de confondre, comme les trois quarts des Lecteurs, le prétexte avec la caufe, le reffort avec l'effet, les moyens avec la fin. Or, qu'on life les Hiftoriens, je ne dis pas certains Catholiques, qui en difent trop ; ni les Proteftans, qui en difent trop peu ; mais les écrivains fenfés qu'on peut regarder comme des guides fûrs dans le labyrinthe de l'hiftoire, & l'on verra que ces guerres n'ont point été des guerres de Religion ; mais l'effet de diverfes paffions violentes, qui, fe contrariant fans ceffe, profitaient de la variété des conjonctures, pour prévaloir tour-à-tour ; l'on verra que la vraie fource des maux, eft l'ambition de la maifon de Lorraine, qui fe voyait affez près du trône pour former le projet d'y monter. Pour réuffir il fallait après la mort de Henri II s'emparer de la Souveraine puiffance ; auffi les Guifes s'en faififfent-ils. Oncles de la Reine, & par-là maîtres d'un jeune Roi de feize ans, ils s'affurent des premiéres places, diftribuent à leur gré les faveurs, fe font des créatures, éloignent ceux qui leur font ombrage, & fur-

tout n'oublient rien pour écarter de la Cour les Bourbons, qui au défaut de la branche ſtérile des Valois, étaient les héritiers légitimes de la Couronne. On penſe bien que le Roi de Navarre, & le Prince de Condé, chefs des Bourbons, ne voyant pas d'un œil tranquille l'élévation des Guiſes, jaloux des droits que la naiſſance & le mérite leur donnaient, n'épargnérent rien pour les faire valoir : *Indè mali labes.* D'un côté les Guiſes avec toute l'impétuoſitité d'une ambition ſans bornes ; de l'autre les Princes du Sang avec toute l'activité que l'orgueil du rang, & la jalouſie contre des étrangers peuvent inſpirer : en faut-il davantage ſous un jeune Roi faible & ſans expérience, pour mettre tout le Royaume en feu ? Il ne s'agit que de leur fournir des partiſans ; les voilà qui s'offrent tout naturellement dans le ſein de la France partagée alors en deux claſſes d'hommes, que le zèle de la Religion remplit d'une animoſité reciproque. La moindre impulſion ſuffit pour leur faire prendre les armes. Les uns volent à la voix des Guiſes, les autres ſous les étendarts des Princes ; mais dans le fond s'agiſſait-il des intérêts de la Religion ? Point du tout. Le premier cri de part & d'autre était qu'on marchait au ſervice du Roi, pour le ſalut de l'Etat ; les uns prétendant venger les droits de l'autorité royale ; les autres s'oppoſer aux abus qu'on en faiſait. Il eſt vrai que les chefs n'ignorant pas l'aſcendant de la Religion ſur les eſprits, & trop habiles pour n'en pas profiter, ne manquérent pas de mettre en jeu le reſſort des conſciences, & d'exciter l'ardeur guerriére avec l'aiguillon du fanatiſme ; mais il faut l'avouer, les plus zèlés Catholiques n'avaient guéres alors l'eſprit de l'Evangile, & les plus vils des ſectaires étaient le jouet d'une aveugle prévention : tous couvrant leurs vues du manteau de la Religion, ſervaient d'inſtrument, ſans peut-être s'en douter, aux paſſions

des grands. Auſſi, dit le préſident Hainaut, d'après un auteur de ce tems : *Dans toutes ces guerres il y avait plutôt du malcontentement que de la Huguenoterie.* Ce ſerait donc une injuſtice, un défaut de diſcernement d'attribuer au Proteſtantiſme, comme à ſa première cauſe, ces tragédies affreuſes, qui ſe ſont ſuccédées ſous les règnes de François II, de Charles IX & d'Henri III, dernier Prince de la branche des Valois. Il en eſt de ces guerres comme de tant d'autres, que l'ambition des grands allume, que la jalouſie des mécontens entretient, que l'eſprit de vengeance perpétue, qu'enfin la fureur & l'animoſité rendent ſi cruelles & ſi funeſtes : & s'il fallait même accuſer ou les Proteſtans, ou les Catholiques des maux que la France a ſi long-tems éprouvés, ſerait-on ſi mal fondé à l'attribuer à ceux-ci ; puiſque c'eſt l'ambition de leurs chefs, les Guiſes, qui a ouvert dans ce Royaume, la boëte de Pandore ? Ainſi, le Proteſtantiſme & le Catholiciſme n'entraient dans toutes ces tragédies que pour y jouer les derniers rôles.

Mais pourquoi revenir ſur toutes ces horreurs ? Plût à Dieu qu'elles fuſſent effacées de nos annales ! C'eſt au règne d'Henri IV qui termine tout, qu'il faut s'arrêter. Ce Prince eſt reonnu Roi par ces deux partis : la Paix eſt rendue à tout le Royaume, Proteſtans & Catholiques, tous mettent bas les armes, tous jouiſſent enſemble des droits de citoyens. L'égalité entr'eux rétablit l'union. L'Edit de Nantes les met tous au même niveau. Henri ne peut ſe diſpenſer de reconnaître les Proteſtans pour ſes ſujets, & de les aggréger au corps de l'Etat ; ainſi, les voila avec juſtice, marchant pour les droits des citoyens ſur la même ligne que les Catholiques. Chacun vit tranquille dans ſa Communion. Henri maintient les uns & les autres dans un commerce de bienfaiſance que la différence des ſymboles n'empêche

pas. Pourquoi cet heureux équilibre a-t-il été rompu? Par la faute de qui les troubles ont-ils recommencé? Voila, ce me ſemble, le point qui doit décider de la juſtice, ou de l'injuſtice faite aux Proteſtans.

Je ſens bien que l'on peut m'oppoſer ici les nouveaux troubles ſous le règne de Louis XIII. Ils s'emparérent des villes, ſoutinrent des ſiéges, armérent des vaiſſeaux, ſe liguérent avec les Anglais. Mais je demande à mon tour, ſi l'on doit appeller incendiaires ceux dont on brûle les maiſons, & duelliſte un homme qu'on force à tirer l'épée. Si l'on eût ſuivi ſous Louis XIII, le plan de Henri IV, & qu'on eût eu l'attention de contenir les Catholiques dans leurs juſtes bornes, auroit-on vu le parti contraire ſortir des ſiennes? On ſentit bien la néceſſité d'un tel parti dès le commencement de ce règne; car Louis XIII, à peine ſur le trône, trouve à propos de donner une nouvelle force à l'Edit de Nantes par ſa déclaration de 1610, dans laquelle il dit formellement: *encore que l'Edit de Nantes ſoit irrévocable, & n'ait pas beſoin d'être confirmé, néanmoins, ſavoir faiſons, enjoignons & ordonnons que ledit Edit, en tous ſes points & articles, ſoit entretenu & gardé inviolablement.*

Qui donc doit on regarder comme turbulens & rebelles, ou ceux qui ſe moquent des déclarations de nos Rois, ou ceux qui s'y conforment? De l'aveu même des adverſaires, les Proteſtans étaient tranquilles; on ſentit même l'injuſtice d'aller troubler des citoyens dans la poſſeſſion de leur état: leur ſoumiſſion faiſait quelque peine, on déſirait pour ne pas être aggreſſeurs, qu'ils le devinſent. Pour les irriter, on échauffe ſecrétement le peuple dans pluſieurs Provinces. On ſuſcite des querelles, on outrage les Sectaires. Ils demandent envain juſtice, les clameurs des Catholiques rendent ſourds aux plaintes des Proteſtans; on refuſe les moindres faveurs aux grands de

leur parti : On ôte le Gouvernement du Béarn à Caumont de la Force ; rien n'enhardit tant les oppresseurs, que le deni de justice aux opprimés. Dans quelques villes du Languedoc, de la Xaintonge, du Poitou, on poursuit à coups de pierres les excommuniés : on pille plusieurs de leurs maisons : on brûle deux de leurs Temples : on répand un bruit sourd dans tout le Royaume, qu'ils sont à la veille de leur ruine totale. Ajoûtez à cela, le souvenir encore récent de la Saint Barthélemi. Que de motifs, quand on ne voit sur sa tête que des nuées noires, de craindre de nouvelles tempêtes ! Quel parti prendre alors ? Celui du devoir, sans doute. C'est-là le premier cri du cœur Français : aussi ce fut le résultat des premiéres assemblées synodales des Protestans : obéir au Roi, mourir plutôt, que de prendre les armes contre son Souverain : c'est à quoi les Lettres circulaires de leurs Ministres exhortaient toutes leurs Eglises ; mais les vexations continuent, on ne cesse de les harceler, d'Epernon, Themines, Tavannes dans leurs Gouvernemens autorisent les mauvais traitemens contr'eux. La justice & la politique ordonnaient une conduite toute opposée, d'autant plus que la Cour & la capitale, fourmillaient alors de mécontens. La jalousie & l'ambition occasionnaient dans tous les esprits une effervescence dangéreuse. On avait déja contraint les Condé, les Bouillons, les Soubise à sortir de la Cour. L'autorité du Prince était trop faible pour réunir sous sa main tous les Grands. La variété des intérêts forme différens partis : ce n'était partout que défiance, cabales, inquiétudes. A l'intrigue enfin, succède la violence ; les Princes prennent les armes : on appelle les réformés, on les sollicite : ils ont des soldats, de l'argent, des canons, des villes de sûreté. Est-il étonnant, qu'éprouvant des vexations de tous côtés, & n'obtenant justice nulle part, ils se soient laissés entraîner sous des dra-

peaux, où la force leur promettait un meilleur sort? Encore une fois, je ne prétends pas les justifier de ce que réprouvaient leurs Ministres mêmes les plus éclairés. Je sais que l'obéissance jusqu'à la mort est de devoir, & que les succès, même dans la rébellion, sont toujours des crimes: mais si le devoir n'a pas de bornes, la patience en a. Des Grands humiliés à la Cour, & cent mille mécontens dans les Provinces, en faut-il davantage pour que l'orgueil & l'ambition des uns, mettent à profit le dépit & la fureur des autres. De-là, ces dissensions cruelles, qui désolérent encore le Royaume durant une quinzaine d'années, sur lesquelles on ne manqua pas de part & d'autre, de jetter un vernis de Religion, pour échauffer le courage avec la trompette du Sanctuaire; mais qui dans le fond n'avaient que l'ambition pour source, que la vengeance pour aliment, & pour prétexte, qu'un zèle aveugle, que chaque conscience alléguait pour l'honneur de son culte. Tout le mal vint alors du conseil de Louis XIII, qui manqua à l'équité & à la politique: à l'une en laissant impunie les violences des Catholiques contre les Protestans, & à l'autre, en se jettant dans une guerre, dont la faiblesse rendait le succès fort incertain. S'il eût rendu justice aux Religionnaires, les Princes n'auraient pas trouvé un soldat chez eux; & s'il eût été assez puissant, ou auraient resté tranquilles, ou n'auraient pas tenu plus d'une campagne. Mais quand une fois l'Étendart de la révolte est levé, l'épée ne rentre pas aisément dans le fourreau. Ainsi ces divisions intestines, qui n'étaient une guerre de Religion, qu'en apparence, durérent depuis 1615 jusqu'en 1624, époque célèbre par l'entrée d'un homme de génie dans le ministére. Alors tout change de face, l'autorité royale réunie sous la main d'un homme de tête, reprend bientôt tout l'empire qui lui appartient. Le Cardinal de Richelieu n'est pas plutôt le maître, que

toute la France s'en apperçoit. Les Princes sont appellés à la Cour, & rentrent dans le devoir, les uns intimidés par des coups d'autorité, les autres gagnés par l'appas des promesses les plus flatteuses. Le génie de Richelieu lui fit bientôt sentir la double nécessité, & d'affaiblir les Protestans, & de les conserver. L'Edit de Nantes pris dans toute son étendue, lui parut une sémence inépuisable de troubles dans l'Etat. Il avait raison. Que veulent dire en effet, des vaisseaux, des soldats, des arsénaux, des ports, des villes de sûreté abandonnés à trois millions de sujets dans le Royaume? Aussi avec quelle activité, le Cardinal envoye des troupes dans les Provinces méridionales? Le Languedoc, la Guienne, le Poitou, la Xaintonge, tout plie sous ses efforts. Les Protestans sont battus, les villes forcées, leur parti dissipé, & la prise de la Rochelle, où le Cardinal sacrifie plus de quarante millions, achève la ruine, non pas des Protestans, mais de la rébellion Les Soubises, les Bouillons, les Latrimouilles font leur paix; les Réformés, partout mettent bas les armes: le Cardinal est le seul maître d'imposer des conditions. Mais qu'exige-t-il? S'avise-t-il d'attaquer les consciences? Il avait trop de sagacité pour ne pas sentir que les esprits, les cœurs, les professions de Foi, n'étaient pas du ressort de l'autorité Royale. Il vit en homme d'Etat, qui connaît les droits du cœur humain, & ceux des Rois: qu'ils pensent comme ils voudront, disait-il, pourvu qu'ils obéissent. Un Roi peut bien chasser de ses Etats les sujets, qui ne suivent pas sa croyance; mais les forcer à penser comme lui, c'est injustice de l'exiger, & folie de l'entreprendre. Aussi le Cardinal, content de voir les Sectaires sans puissance, ne pensa pas même à leur contester cette liberté de conscience, que le Créateur a fait entrer dans les essences des Êtres intelligens; & l'on remarque tou-

jours que ce qui eſt puiſé dans le bon ſens, eſt également adopté. Les Proteſtans furent les premiers à rendre juſtice à la ſage politique du Cardinal. Satiſfaits de ce qu'on leur laiſſait, ils ne firent pas la moindre tentative pour récouvrer des avantages, qui leur faiſaient plus de tort en les rendant ſuſpects, que de bien en les rendant puiſſans. Ils perdent ſans regret ce qu'ils avaient de trop, & conſervent avec l'Etat civil la liberté de conſcience, que ſans injuſtice on ne pouvait leur ôter. Voila donc l'Edit de Nantes, réduit par le génie de Richelieu au juſte point, que devait aſſigner une ſage & judicieuſe politique. Le Cardinal meurt: Louis XIII le ſuit: Louis XIV à cinq ans monte ſur le trône. Nouvelle Cour, nouvelle vues, nouveaux intérêts, nouvelles cabales. Qu'on ſe rappelle les orages ſur la France ſous la minorité de Louis XIV. Des guerres de tous côtés, contre les Eſpagnols; contre les Impériaux; en Flandres, en Italie, ſans parler des troubles, qui armérent les Princes contre les Princes, les Parlemens contre la Cour, les Pariſiens contre les Mazarins. Quoi de plus facile aux Proteſtans que de profiter de ces circonſtances, ou pour ſe venger de ce qu'ils avaient ſouffert, ou pour récouvrer ce qu'ils avaient perdu: on les ſollicite, on les careſſe, on tâche de les allarmer par des faux bruits, ou de les ſéduire par de belles promeſſes. Fidèles à leur devoir, ils ne prennent aucune part à ces diſſenſions, ou s'ils prennent les armes, c'eſt pour le ſervice du Roi. Pluſieurs Seigneurs de leur parti ſe rangérent du côté de la Régente, & ſe diſtinguérent ſous les drapeaux des Royaliſtes. Ce fut même un Proteſtant, dont j'ai oublié le nom, qui conſerva la ville de Gien au Roi, & qui, pour récompenſe, reçut des titres de Nobleſſe. *Je n'ai point à me plaindre du petit Troupeau*, diſait le Cardinal Mazarin, *s'ils broute de mauvaiſes herbes, du moins il ne s'écarte pas.* Enfin les hiſto-

riens Catholiques les plus animés contre les Proteſtans, conviennent que, malgré mille occaſions d'augmenter les troubles, & de ſe venger, ils ne donnérent à Louis XIV aucun ſujet de ſe plaindre de leur conduite. Ce Prince en était ſi convaincu, que non-ſeulement il leur laiſſa un culte public, des Colléges pour l'éducation de leurs enfans, l'entrée dans les charges, une liberté complette pour leurs mariages, leurs baptêmes, leurs ſynodes & toutes leurs pratiques; mais il leur donna même les plus grands éloges ſur leur fidélité, de vive voix & par écrit, juſqu'à dire qu'*ils méritaient ſa protection par leur zèle, & qu'il leur devait de la reconnaiſſance; parce qu'ils avaient contribué en toutes choſes au bien & avantage de ſes affaires.* Il le mande au Roi d'Angleterre, il en aſſure l'Electeur de Brandebourg, il le déclare dans pluſieurs Edits confirmatifs de ceux de ſon prédéceſſeur. Ce ſont-là des faits. Dira-t-on que Louis XIV n'était pas alors un Roi très-Chrétien, le fils aîné de l'Egliſe, un digne ſucceſſeur de St. Louis? On en aurait un démenti du Pape, qui lui donnait alors tous ces titres. Dira-t-on que c'eſt par foibleſſe, par contrainte, par néceſſité, que ce Prince ménageait les Proteſtans? Il était à l'apogée de ſa puiſſance & de ſa gloire: vainqueur de tous ſes ennemis, arbitre de l'Europe, jaloux à l'excès de ſon autorité. Si les Proteſtans l'euſſent bleſſé ſur un point auſſi délicat, faut-il croire qu'ils l'euſſent fait impunément? Je demande à préſent comment arrive-t-il que ce qui paraît juſte pendant quarante ans, ceſſe de l'être ſans aucun nouvel incident? Depuis la priſe de la Rochelle en 1628 juſqu'en 1675 ou 80. Les Proteſtans ſont irréprochables dans leur conduite, & reconnus pour tels, paiſibles dans leurs poſſeſſions, & en droit de s'y maintenir, jouiſſant de la liberté du culte, & protégés par les Loix dans cette jouiſſance: vrais ma-

ris, vrais peres, vrais citoyens, & dignes de l'être : & voila que tout d'un coup mille orages fondent ſur eux ; on renverſe leurs temples, on brûle leurs maiſons, on pille leurs biens, on chaſſe leurs miniſtres : leurs femmes ſont des concubines, leu s enfans des bâtards, leurs aſſemblées des conſpirations, leurs teſtamens caſſés, leurs mourans ſans reſſource, leurs morts jettés à la voirie. Je ſerais charmé que quelqu'un m'expliquât ce miſtére. Pourquoi ce paſſage ſi ſingulier de la tolérance la plus complette à la perſécution la plus marquée?

J'y ai réfléchi pluſieurs fois, & voici ce qui m'a paru pouvoir donner quelque jour à ces ténèbres.

Je crois être dans le vrai, quoiqu'en m'écartant du ſentiment de tout le monde. Je ne ſuis, je l'avoue, ni pour l'Edit de Nantes, ni pour ſa révocation. La politique aujourd'hui, nous place dans un point-de-vue, qui ne nous permet l'apologie de l'un ni de l'autre. Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, quoique tous trois dignes d'éloges, ne ſont pas des modèles à propoſer ſur le point en queſtion. Le premier en a trop accordé aux Calviniſtes ; le deuxiéme n'en a pas fait aſſez pour la Religion ; & le dernier a mal ſervi la Religion, en faiſant trop contre les Proteſtans. Henri IV eſt ſans doute excuſable par la ſingularité de ſa poſition. Preſſé d'un côté par les Catholiques, qui ne ceſſent de lui crier à l'héréſie, & d'en prêcher l'intolérance : de l'autre, par les Hérétiques qui s'étaient généreuſement ſacrifiés pour lui procurer la Couronne : obligé par ſerment envers les uns, qui réclament l'unité de leur Religion ; & par réconnoiſſance envers les autres, qui demandent la récompenſe de leurs ſervices, avec la liberté de conſcience : rédevable de ſa protection à tous, dont il eſt le Pere commun, étant leur Roi, que pouvait-il faire de mieux, que de chercher quelque tempéra-

ment heureux, pour concilier l'intérêt de tant de millions de ſujets, qui s'anathématiſaient réciproquement ? Or, en pouvait-il trouver un plus propre à cet effet, que dans l'Edit de Nantes, que les circonſtances d'un moment faiſaient regarder dans toute l'Europe, comme un vrai chef-d'œuvre de politique, par ſon adreſſe à ménager les intérêts des deux Communions ? Cependant il faut avouer que la conceſſion des priviléges énormes, donnés par l'édit aux Proteſtans, la permiſſion de prêcher ouvertement des erreurs contraires à nos dogmes, ſi l'Etat perplexe de Henri les excuſait, du moins il aurait dû y mettre des bornes pour ne pas éterniſer en quelque ſorte l'héréſie, & le ſcandale dans le Royaume. Le Cardinal de Richelieu, témoin des mouvemens convulſifs dont l'Etat était agité, crut néceſſaire d'aller à la ſource du mal, en portant le fer & le feu. Il retrancha bien tout ce qui empêchait la circulation, & rendit le calme à la France ; mais plus effrayé du canon & des bayonnettes, que des inconvéniens du prêche, il ne vit que le ſoldat dans le Proteſtant, & non le Proteſtant dans le ſoldat ; le Miniſtre chez lui l'emporta ſur le Cardinal ; content de déſarmer les Religionnaires, il laiſſa un libre cours au poiſon de l'héréſie, & en autoriſant les Hérétiques ſur les tribunaux de la juſtice, en leur donnant des Temples, des Synodes, des Ecoles & des Colléges, il entretint dans le Royaume, un germe de diſcorde par l'authenticité légale des deux Cultes, qui prouvaient tous les jours leur incompatibilité par les anathêmes réciproques, dont ils ſe chargeaient. Ainſi Richelieu, ſoit par impuiſſance, ſoit par politique, ne guérit le mal qu'à moitié. Venons à préſent à Louis XIV. On ne peut pas le faire débuter plus mal. Dès la premiére année de ſon règne, en 1643, le Conſeil de régence donne en ſon nom, & fait publier une déclaration,

qui confirme les Edits de ſon prédéceſſeur, favorables aux Religionnaires, les qualifie de perpétuels & irrévocables, ordonne de punir, comme perturbateur de repos public, quiconque y contreviendra, & lie le ſouverain dans l'obligation de maintenir les Proteſtans dans tous leurs priviléges, en ſorte que tout leur eſt permis : Temples, Cultes, Académies, Ecoles, entrée dans les Charges, aſſemblées Synodales, Mandemens, Exercices publics. Voilà donc par cet acte, le Miniſtére, les Parlemens, toute la France engagée ſolemnellement à ſoutenir la Religion Proteſtante dans une liberté égale à celle de la Communion Romaine. A quel propos donner une telle Déclaration ? Etait-ce par des vues de juſtice ? Il fallait donc ne pas ſe démentir, & continuer d'être équitable. Etait-ce pour leurrer un peuple qu'on craignait, & l'endormir dans un calme néceſſaire alors pour d'autres opérations ? Mais comment accorder ce petit machiavéliſme avec la bonne foi, l'équité, l'honneur, la droiture, qui ſont la baſe d'un ſolide Gouvernement ? N'était-il pas plus ſage de temporiſer ſans rien dire, que de réitérer des engagemens autentiques, dont la rupture ne pouvait être juſtifiée, que par l'infidelité des Proteſtans ? Mais ils ſe gardérent bien de donner la moindre priſe à la cenſure. Sourds à toutes les ſollicitations, & des ennemis de la France, & de ceux de Mazarin, ils chantaient leurs Pſeaumes en mauvais Français marotique en toute liberté, ſe ſoulaient de prêches ſans inquiétudes, ſe mariaient ſelon leur rit ; & pour lors très validement, cathéchiſaient à leur gré leurs enfans, leur laiſſaient leurs biens ſans conteſtation, mouraient tranquillement entre les mains de leurs Miniſtres, & recevaient ſelon leur rubrique les honneurs de la ſépulture ; & cependant Louis XIV n'en était pas moins reconnu dans toute la Chrétienté pour le Fils aîné de l'Egliſe. Mais à peine

peine ce Prince eſt arrivé à l'âge de trente ans, que la fronde étant diſſipée, & les ennemis de la France humiliés par pluſieurs de nos victoires, on change de vue dans le miniſtére à l'égard des Proteſtans ; on ouvre les yeux ſur un mal enraciné depuis ſoixante ans, ratifié par ſermens authentiques, confirmé par des Déclarations enregiſtrées. Comment revenir ſur ſes pas, & par quel moyen remédier à des déſordres, dont la Religion ſe plaint ? C'eſt ce qui me reſte à expliquer. Je le ferai, peut-être d'une maniére qui ne plaira pas à tout le monde ; mais impartial en tout, excepté pour la Religion, je me flatte du ſuffrage des gens ſenſés, ſur tout ne me permettant jamais que des conjonctures analogues à la vérité des événemens.

Vers l'an 1664 & 1665, tout était aſſez tranquille au-dedans & au-dehors. Les Proteſtans avaient beaucoup d'ennemis dans le Royaume, & Louis XIV beaucoup de flatteurs autour de ſa perſonne. Les premiers crurent le moment favorable pour la ruine de la Religion Proteſtante, & s'unirent aux autres pour la procurer. A la tête de ces ennemis était le Clergé, & cela n'eſt pas ſurpenant : Evêques, Prêtres, Religieux, tous voyaient d'un œil chagrin les établiſſemens nombreux d'une Secte excommuniée, placée ſous la protection des Loix. Eſt-ce par un zèle aveugle ou éclairé, qu'ils agiſſaient ? Etaient-ils animés par des motifs humains, ou par un eſprit de piété ? Je ne doute nullement que beaucoup ne fuſſent excités par des motifs louables ; mais auſſi faut-il convenir que les paſſions, dans un grand nombre, influaient plus que l'amour de la Religion. Ce qui eſt certain, c'eſt que les revenus de pluſieurs Evêques n'étaient pas à l'uniſſon de leurs deſirs, & que plus de 1200 Egliſes Proteſtantes, au-delà de la Loire, occupant un terrein conſidérable, le temporel des Evê-

ques gagnait beaucoup à leur ruine. Ce qui paraît encore certain, c'eſt que les Jéſuites ayant été ſouvent aux priſes avec les Religionnaires, & ceux-ci leur ayant reproché plus d'une fois, & prouvé ſolidement la perverſité de leur Doctrine & le relâchement de leur Morale, les autres las de ne ſe venger qu'à coups de plume, deſiraient ardemment d'armer le bras ſéculier contre leurs adverſaires. Ce qui ne peut encore ſe conteſter, c'eſt que les Religieux avaient beaucoup à ſe plaindre des Proteſtans, qui, dans des écrits, quelquefois piquans, avaient frondé leur conduite, attaqué leurs fauſſes reliques, & relevé avec force les abus de certaines pratiques ſuperſtitieuſes, qu'ils n'entretenaient que par intérêt & cupidité. On peut cependant, je le répète, & l'on doit croire que le zèle de la maiſon du Seigneur ne permettant pas de voir dans ſon voiſinage, avec indifférence, un culte impur dans des Temples conſacrés à l'erreur, beaucoup d'Eccléſiaſtiques n'avaient en vue que la gloire de l'Arche, en deſirant la chûte de Dagon.

Quoiqu'il en ſoit des motifs, les faits nous apprennent aſſez que le Calviniſme avait à la Cour des ennemis d'autant plus redoutables, qu'il avaient remarqué dans Louis XIV deux reſſorts puiſſans ſur ſon cœur, celui de la Religion & celui de la gloire. On peut dire que ce Prince, ſans être dévot, était religieux, & qu'il honorait la piété ſans en avoir. Le feu de l'âge, la violence des paſſions l'entraînait vers le plaiſir; mais jamais vers l'impiété. Ce qu'on doit à Dieu, s'il ne le lui rendait pas toujours, du moins il voulait qu'on le lui rendît: comme il aimait à donner un air de grandeur à tout, il ne s'en tenait pas à la décence pour la Religion, il voulait de la magnificence dans l'appareil; auſſi n'avait-il qu'une averſion naturelle pour le Calviniſme, dont le culte était rebutant par l'excès de la ſimplicité. Jugez s'il était

facile d'inſpirer à ce Prince le deſſein d'en purger ſes Etats. Mais on avait encore plus beau jeu en le prenant du côté de la gloire, dont l'amour était ſa paſſion dominante. Par ſes victoires ſur les ennemis de la France, il n'était qu'un Scipion, un Céſar; mais Hercule, vainqueur de l'Hydre, était un modèle, qu'il ſuffiſait de lui préſenter pour enflammer ſon courage. Rien n'était donc plus aiſé, que de déterminer ce Prince à renverſer le colloſſe du Proteſtantiſme, dont la chûte était pour l'Egliſe un ſervice important, & pour lui une ſource de gloire: ſon Clergé lui en faiſait un devoir, ſon Confeſſeur un grand mérite devant Dieu, & ſa vanité un trophée éternel devant les hommes. En fallait-il davantage pour engager ce Monarque dans une entrepriſe, qui, louable ſous certains rapports, ne demandait, pour l'être en tous points, que d'être reſerrée dans de juſtes bornes, & conduite avec prudence, & modération? Si l'on avait voulu s'en rapporter aux Jéſuites, à certains Evêques, aux Courtiſans, dès l'année 1665, l'Edit foudroyant contre la Secte eût été publié. Mais la ſageſſe de Colbert, la prudence de Villeroy, l'habileté des autres Miniſtres l'emportérent au Conſeil ſur la fougue d'un zèle indiſcret. On fit ſentir au Roi que trois millions de ſes ſujets tranquilles ſous la ſauve-garde des Loix, à qui l'on n'avait à reprocher qu'une mauvaiſe théologie, n'étaient ni un vil bétail à ſacrifier bruſquement, ni des ennemis aſſez mépriſables pour les jetter tout d'un coup dans le déſeſpoir. On lui perſuada que la lenteur dans cette entrepriſe, ne ferait qu'en aſſurer le ſuccès, & qu'il falloit, ſans toucher au tronc de l'arbre, ſe contenter d'en abattre ſucceſſivement les branches. Auſſi l'on compte depuis 1665 juſqu'en 1684, au moins cinquante Edits ou Déclarations, qui, donnés d'années en années dérobaient la force des coups ſans

en ôter l'effet. Pendant le cours des ces vingt années, plus de 700 Temples des Proteſtans furent abattus, la plupart de leurs Ecoles ſupprimées, leur fameux Collége de Sédan fermé, toutes Charges judiciaires ou municipales interdites, les Chambres mi-parties abſolument abolies, les fonctions d'Avocat, de Procureur, de Médecin défendues; plus de place pour eux, ni dans la maiſon du Roi, ni dans celle des Princes; les penſions retranchées aux Officiers Proteſtans; défenſe à leurs Synodes de ſe mêler d'affaires publiques, ou de recevoir aucun lègs ou donation: défenſe à leurs Miniſtres de rien dire contre les Catholiques, & de célébrer publiquement leurs mariages: défenſe aux Seigneurs d'admettre des prêches dans leurs Châteaux: défenſe même d'enſeigner chez eux le Grec, l'Hébreu, la Philoſophie, la Théologie. Il n'y eut pas juſqu'aux Chirurgiens, aux ſages Femmes, qui furent privés de toute exercice, & cette foule de Déclarations ſémées dans le cours de vingt ans, étaient paſſées ſans réſiſtance, & exécutées ſans clameur, ſans murmure, ſans violences. C'était-là le point où il était à propos d'arriver à quelques modifications près, & où il convenait de s'arrêter. Les Proteſtans étaient réduits à l'état civil, ce qui n'était qu'utile au Royaume, à la liberté de conſcience, ce qu'aucune Puiſſance ſur la terre n'a droit d'ôter, à la permiſſion de ſe marier, d'élever leurs enfans, & de prier ſelon leur rit, ce que la nature & l'humanité leur adjugeaient. Plus d'aſſemblées d'éclat, plus d'appareil de Religion, plus d'oſtentation dans leurs pratiques. La Secte n'était plus qu'un ſquélette deſſéché, ſans mouvement que pour le commerce, ſans vigueur que pour les arts, ſans vie que pour la propagation. Ah! ſi Colbert eût encore vêcu, ou ſi Louis XIV eût été bien conſeillé, c'était-là le moment, non pas de mettre la coignée à la racine de

l'arbre ; mais plutôt de l'entretenir avec la ſcience de Port-royal, & de l'arroſer par la main de nos Arnaults, Nicoles, Boſſuets. Déja même l'éſpérance des converſions était mieux fondée que jamais. Les écrits de nos Controverſiſtes ouvraient déja les yeux aux Papins, aux Pajons, aux Saurins, & par eux à des millions d'autres. Mais l'ouvrage allait trop lentement au gré de certains Zélateurs impétueux, dont la vengeance ou la cupidité n'était pas ſatisfaite. On ne ceſſe de répéter à Louis XIV, que le titre d'exterminateur de l'héréſie eſt le plus beau des titres ; que ſa gloire demande qu'il en efface dans ſes Etats juſqu'aux moindres traces ; qu'un Roi Chrétien ne peut en conſcience permettre à trois millions de ſes ſujets de rejetter les déciſions du Concile de Trente : on lui fait entendre par de faux expoſés, que du reſte, il ne s'agit que de quelques milliers d'opiniâtres à ſubjuguer par un coup d'autorité. Charlemagne & Saint-Louis n'auroient point eu d'égard à ces Conſeils : mais Louis XIV, tout grand qu'il était, n'avait ni la pénétration de l'un, ni la modeſte fermeté de l'autre. Il ſe rend à ſes inſtances, & donne enfin ce fameux Edit, qui non-ſeulement, révoque celui de Nantes, & tous ceux qui lui étaient analogues ; mais qui réduit encore tous les Proteſtans de ſon Royaume à la fâcheuſe alternative, ou de tout perdre, ou d'aller à la meſſe, de ſortir de la France en fugitifs ; ou d'y reſter en proie à mille vexations. Pour comble d'imprudence, ce violent Edit eſt envoyé dans les Provinces, avec ordre aux Commandans, aux Gouverneurs, Intendans, de l'exécuter avec ſévérité. L'on ſait très-bien à quels brigandages il donna lieu par les emportemens des Dragons, quelle plaie il fit à la France par les émigrations au moins de ſix cens mille habitans ſeulement, dès le commencement de la publication de l'Edit, ſans comp-

D iij

ter celles qui s'enſuivirent,& qui continuaient journellement; & de quelle inutilité il fut pour la converſion des Religionnaires, qui depuis cette époque, vivent dans le Royaume ſans état, quoique nombreux ſans droit, quoique tributaires ſans femmes, quoique mariés ſans héritiers, quoique peres, tantôt vexés, tantôt tranquilles, confondus dans la foule, ſans être tolérés, maintenus dans leurs poſſeſſions, ſans pouvoir en diſpoſer à leurs gré, déſavoués dans leurs pratiques, impunis & puniſſables, ſoutenus par le Légiſlateur même dans l'infraction des Loix : poſition ſinguliére, bizarre, ridicule, ſur laquelle on demanderait volontiers, ſi ſon changement n'eſt pas auſſi deſirable pour l'honneur du miniſtére, que pour le bien des Proteſtans.

D'après cet expoſé, l'on voit que la fortune des Secrétaires balottés, a paſſé par des variations relatives aux conjonctures. Puiſſans, mais contenus ſous Henri IV, déſarmés ſous Lous XIII; mais maintenus dans leurs Priviléges, confirmés dans leurs Droits ſous Louis XIV; mais bientôt affaiblis & dépouillés, ils étaient réduits au point précis que demandaient les intérêts de l'Egliſe & de l'Etat; mais au-deſſous duquel on ne pouvait les faire deſcendre, ſans bleſſer la juſtice & l'humanité. Auſſi quel eſt le politique de bonne foi, qui ne conviendra pas que l'Edit révocatoire était de trop, puiſque pour en faire l'apologie, on eſt forcé de ſoutenir les abſurdités les plus choquantes, & quel abſurdités? Que les violences de la Dragonade n'étaient que des bagatelles, que tout mariage ſans ſacrement eſt concubinage, que les Peres Hérétiques n'ont pas de droit ſur leurs enfans; que des abjurations feintes & ſimulées, ſont préférables à des profeſſions de Foi erronées; qu'il vaut mieux expoſer nos auguſtes Sacremens à d'horribles profanations, que de rendre la jouiſſance de

l'état civil indépendante de leur participation; que la perte de cinq à six cents mille habitans, & même d'un million, n'est qu'une plaie légére pour l'Etat, & bientôt cicatrisée; qu'il est, selon l'esprit de l'Evangile, d'employer amendes, prisons, confiscation de biens & autres vexations, pour faire changer de conscience aux errans, que conseille une aveugle & ardente charité; qu'un Roi Chrétien ne peut pas sans crime établir des formalités, qui rendent valides les mariages des excommuniés & tant d'autres paradoxes effrayans, qu'on est fort surpris de trouver dans des Ecrits imprimés avec approbation & privilége, qui prouvent dans leurs Auteurs, plus de zèle que de lumiéres, plus de préventions que de jugement.

Nous venons de développer le mystére d'iniquité, & après avoir exposé les raisons pour & contre, nous voilà conduits à des conclusions, qui sont l'objet de mon systême. L'Edit de révocation surpris à la Religion de Louis XIV, loin d'être le fruit d'une politique saine, porte visiblement l'empreinte de l'injustice & de l'imprudence, & fait plus de tort à la mémoire de ce Prince, qu'il ne contribue à sa gloire. Rien ne pouvait le justifier, que le crime de rebellion de la part des Protestans; & même en le supposant, ce n'est pas par un Edit qu'il convenait de les punir: il falloit les traiter en sujets rebelles, marcher en force contr'eux, les subjuguer à main armée, faire pendre les chefs, dégrader les nobles, & réduire le reste sous le joug du devoir: mais ce crime étant imaginaire, & la crainte une puérilité, rien n'était plus déplacé que d'attaquer avec l'épée leur Religion, de violenter leurs consciences par des vexations, & d'aller chercher dans leur hétérodoxie, un prétexte pour les écraser. Je sais bien que dans nos Rois, le desir de ne permettre dans ses

Etats qu'un culte agréable à Dieu, eſt très-louable. Je crois même qu'un tel projet eſt de devoir; mais n'ayant pour l'exécution qu'un ſeul moyen légitime, celui de la perſuaſion, il n'en fallait pas employer d'autres. Il eſt donc conſtant que l'Edit révocatoire a ouvert la porte à mille injuſtices criantes.

Je ſais bien qu'on a voulu faire accroire au Roi, que les peines portées par les Ordonnances, ne ſont que des afflictions ſalutaires, propres à faire rentrer les Hérétiques en eux-mêmes, & les ramener dans la bonne voie: que ce n'eſt pas perſécuter les gens que de leur rendre ſervice malgré eux: que c'eſt arrêter un aveugle, qui va ſe précipiter dans la riviére: que c'eſt déſarmer un Frénétique un poignard à la main, qu'il faut l'enchaîner quand le beſoin le réquiert pour le ſauver. (*a*) Je ſais fort bien que ſi le Roi croyait les Religionnaires injuſtement opprimés depuis 95 ans, Sa Majeſté regarderait comme un devoir eſſentiel d'annuller l'Edit de révocation & de proportionner la réparation aux dommages. Je ſais bien que ſi l'on a excédé du côté des mauvais traitemens, ce n'eſt pas la faute de l'Edit, qui ne les ordonnait pas; mais celle des exécuteurs, qui l'ont tranſgreſſé.

Mais on prend bien le change dans cette affaire. On aurait tort, ſans doute, d'appeller perſécution, la violence qu'on fait ou à des phrénétiques qu'on déſarme, ou à des aveugles qu'on détourne de l'abîme. Mais en eſt-il des maladies de l'eſprit comme de celles du corps? L'erreur ſe traite-t-elle comme la phrénéſie? L'on ferait une belle opération de tranſ-

---

(*a*) Ainſi les Eſpagnols brûlent les Hérétiques pour les ſauver, & leur font ſouffrir un feu temporel, pour leur épargner des peines éternelles.

porter les Witaſſes dans la faculté de Médecine & les Bouvards en Sorbonne. Pour ſauver un aveugle qui va ſe précipiter, je n'ai pas beſoin de ſon conſentement; mais celui d'un Hérétique pour ſa converſion, ne m'eſt-il pas néceſſaire? Et puis-je me flatter de l'avoir, ſi je lui mets le poignard dans la gorge pour l'arracher? Et quand je l'aurai tiré, l'aurai-je converti? Ses erreurs s'écouleront-elles avec ſon ſang? Quand l'on dit donc que c'eſt rendre ſervice à quiconque eſt dans l'erreur, que de le contraindre à l'abjurer; que fait-on, peut-être le rendrait-on plus coupable? Son abjuration n'eſt-elle pas ſimulée? Les faux convertis ſont-ils ſi rares? L'hypocriſie n'eſt-elle pas la reſſource ordinaire contre les coups de poignard? Et dans ce cas, au malheur de l'héréſie, on fait ajoûter le crime de l'impoſture. Or, un bon Huguenot, qui eſt de bonne foi dans l'erreur, ne vaut-il pas mieux qu'un mauvais Catholique, qui en manque dans le parti de la vérité?

Or, toute violence employée contre les conſciences même les plus erronées, eſt une perſécution; ainſi je ne crains pas de donner ce titre odieux de perſécuteurs à nos aveugles ancêtres aſſez cruels pour faire brûler les Albigeois en Guyenne, les Manichéens dans l'Orléanois, les Proteſtans à Paris. Les Rois Chrétiens n'ont pas plus de droit de condamner à mort des ſujets fidèles, parce qu'ils ſont Hérétiques, que les Empereurs Payens n'en avaient de tourmenter les Chrétiens. Comme ce n'eſt pas la vérité qui m'attache au corps civil, ce n'eſt pas l'erreur qui m'en détache; & l'hérétique le plus infecté n'a pas plus de compte à rendre au Prince, que le Prince n'a de droit de l'interroger ſur ſa croyance. Quelque hétérodoxes que ſoient mes ſentimens, ma maiſon, ma femme, mes enfans, mon bien, ne m'en appartiennent pas moins: mon droit de propriété

n'eſt pas établi ſur la juſtice de mon diſcernement en Religion, mais ſur la Loi. Quand je ſerais plus coupable que ces Proteſtans, juſqu'à croire que l'Ancien & le Nouveau Teſtament ne ſont que des rêveries; ſi je n'écris point, ſi je ne fais pas l'office de Prédicant, mon extravagance ne m'ôte ni le titre, ni les prérogatives de citoyen. Que l'on me faſſe changer de ſentiment par de bonnes raiſons, je les écouterai: ſi je ne m'y rends pas, que l'on me traite d'eſprit baroque, de mauvais raiſonneur; mais qu'on ne m'envoye pas aux galéres pour cela. Le Roi lui-même n'en a pas le droit. Dans l'empire des eſprits il n'y a pas de bras ſéculiers.

Le deſpotiſme ſur les intelligences eſt une abſurdité dans la politique, & ſon exercice un attentat contre la Divinité, comme j'ai déja dit ailleurs.

IIe. OBJECTION.

L'on me dira qu'il faut décharger la France d'un fardeau qu'elle n'a jamais pu porter: que les Proteſtans n'ont jamais été tolérés dans le Royaume, ni ne peuvent l'être: que leur exiſtence pour être légale doit être revêtue non-ſeulement de l'autorité des Loix; mais de l'acquieſcement libre du Souverain & du vœu de la Nation, que ces trois avantages leur ont toujours manqué, & que quoiqu'ils aient joui pendant plus d'un ſiécle de tous ces priviléges, les Loix n'étaient pas accordées, mais arrachées: que le Prince en cédant, gémiſſait des faveurs, que la politique lui dérobait: que la Nation étonnée de voir au milieu d'elle un Peuple d'excommuniés ne ſoupirait qu'après ſa délivrance: qu'on ſouffrait ce qu'on ne pouvait empêcher, & que le mêlange de deux Religions en France, faiſait deſirer ſans ceſſe

à la véritable, l'heureux moment de ſe voir débarraſſée de la fauſſe : que ce moment eſt arrivé, & que les deux glaives s'uniſſent ici contre le Proteſtantiſme; celui de l'Egliſe, qui par ſa nature, eſt intolérant de tout Culte hétérodoxe, & celui du Prince engagé par ſerment à bannir toute héréſie de ſes Etats. L'on ajoûtera à tout cela le cri de la Nation, qui ne s'indignerait pas moins de la propoſition des deux Religions dans le Royaume, que celle de deux Rois pour les gouverner : que l'admiſſion des Proteſtans ſerait une ſource de troubles, leurs écrits une ſémence de nouvelles diſputes, & leurs pratiques peut-être une occaſion de chûtes pour pluſieurs : que l'on ne peut pas en conſéquence, oſer propoſer leur tolérance, que le Monarque, les Evêques, les Parlemens, tous les ſujets ſemblent ne jetter qu'un cri pour l'unité de la Religion dominante.

Dieu, quel paradoxe ! Quoi ! Les Proteſtans n'ont jamais été dans le Royaume, ils ne peuvent pas y être ? Il ne faut donc déſormais faire aucun cas, ni des Hiſtoires les plus avérées, ni des Traités les plus ſolemnels, ni des Déclarations les plus authentiques, ni des enregiſtremens des Cours ſouveraines, ni des ſermens des Rois. Comment oſe-t-on dire que tout a été forcé, rien de libre, rien d'avoué par la Nation ? On nous jette par-là dans un Pyrroniſme bien ténébreux : mais pour ne pas repéter ce que j'ai déjà dit là-deſſus; l'on me permettra une hypothèſe ſinguliére & délicate, mais intéreſſante, & propre à déſabuſer ceux qui tiennent de pareil propos.

Remontons à l'année 1593, au tems du ſiége de Paris, par Henri de Navarre, ce Prince demande la Couronne comme un bien, qui n'appattient qu'à lui; ſes droits étaient inconteſtables : cependant quelle

étrange oppoſition de la part des Français pour reconnaître leur Roi ! Pourquoi ? C'eſt qu'il eſt Proteſtant. Mais y penſait-on ? L'héréſie efface-t-elle dans l'héritier légitime du trône, les droits de la naiſſance ? La perte de la Foi entraîne-t-elle après ſoi celle de la ſouveraineté ? L'Evangile ordonne-t-il de ſe révolter contre les Princes qui tombent dans l'erreur ? Si cela eſt, les premiers Chrétiens n'obſervaient guéres l'Evangile, puiſque les Empereurs idolâtres ne trouvaient en eux qu'obéiſſance, ſoumiſſion & fidélité. Que l'on ne me diſe pas que c'eſt parce qu'ils n'étaient pas les plus forts. Il faut laiſſer de tels propos au Jéſuite Bellarmin, qui dans un ouvrage approuvé & imprimé à Rome, s'eſt aviſé de dire que les premiers Chrétiens auraient du détrôner les Empereurs s'ils avaient eu la force en main. Des oreilles Françaiſes ne ſe feraient jamais à de telles maximes. De plus, ne nous trompons pas : dès le ſecond ſiécle, la multitude des Chrétiens était ſi prodigieuſe, qu'ils auraient pu fournir aiſément une armée de deux cens mille hommes, bouleverſer au moins tout l'Empire, & diſpoſer peut-être à leur gré de la Couronne. Mais laiſſons-là cette queſtion, qui ne fait rien à la nôtre.

Il s'agit de ſavoir ſi notre Religion établit les droits des Souverains ſur leur force, & les devoirs des Sujets ſur le ſymbole des Souverains. L'Ecriture-Sainte n'oblige-t-elle d'obeir qu'aux Puiſſances qui ſoutiennent le parti de la vérité ? Le vrai zèle pour la Foi change-t-il en vertu le crime de la rébellion ?

Non, ſans doute, non : le devoir de tous les Français était de reconnaître alors Henri pour leur Roi, tout imbu qu'il était des erreurs des Proteſtans. Auſſi vit-on un grand nombre de Catholiques éclairés ſe ranger ſous ſes drapeaux. Les meilleurs têtes du Parlement, les Harlay, les Molé, les le Maî-

tre & beaucoup d'autres, ne balancérent pas d'avouer la légitimité de ſon droit, & l'euſſent conduit avec pompe ſur le trône de ſes ancêtres, ſans je ne ſais quel eſprit de vertige, qui s'était emparé de preſque toute la Nation.

Que ſerait-il donc arrivé, ſi Henri IV fût monté ſur le trône avec l'Héréſie dans l'eſprit & le Schiſme dans le cœur? De deux choſe l'une; ce Prince eût rempli les devoirs de la Royauté, ou non. Dans le premier cas, c'eſt-à-dire, s'il ſe fût conduit en grand Roi, il eût également reſpecté les conſciences de tous ſes ſujets, & les eût tous maintenus dans le libre exercice de leur Religion, ſachant qu'un Roi Proteſtant n'a pas plus de droit ſur les conſciences des Catholiques, qu'un Roi Catholique ſur celles des Proteſtans. Bientôt le ſeul bon ſens lui eût appris, que la vérité ne pouvant être dans deux partis contradictoires, il devait conſulter les plus ſavans de part & d'autre, ménager entr'eux des conférences, examiner leurs raiſons, apprécier leur motifs de crédibilité; & Dieu ne manquant jamais de récompenſer une droiture de cœur, dont il eſt le principe, par les lumiéres qu'on lui demande, il eût enfin découvert que tous les caractéres de vérité ſe réuniſſent ſur la croyance Catholique; & que celle des Proteſtans n'a pour ſource que l'audace des Novateurs; pour prétexte, que des clameurs contre des abus; pour aliment, que des préventions injuſtes; pour appui, que des calomnies, & pour baſe qu'un ſyſtême abſurde, qui ne tend à rien moins qu'à établir chaque particulier Juge en dernier reſſort, en fait de doctrine. Le Prince alors conduit par la lumiére à la vérité, ſe fût déclaré hautement pour les Catholiques, & loin d'accorder aux autres ce fameux Edit de Nantes, qui leur donnait tant de priviléges, il eût pris de ſages meſures, ſoit pour les gagner

par la voie de la perſuaſion & des bienfaits, ſoit pour les contenir dans les bornes, que preſcrivent l'humanité, la juſtice, la douceur, la modération, la reconnoiſſance, la charité.

Mais ſi au ſecond cas, Henri IV Proteſtant, dominé par un eſprit de parti, une fois affermi ſur le trône n'eût accordé des faveurs qu'aux Huguenots, ſi, regardant les Papiſtes comme des idolâtres entêtés & de vils ſuperſtitieux : il les eût exclus des charges & eût autoriſé des vexations contr'eux pour les faire changer de Religion ? Quel parti les Catholiques avaient-ils à prendre ? Etoit-ce celui de ſe révolter contre ce Monarque, de tramer des conſpirations contre ſa vie, d'armer contre lui ſes ſujets ? Ce ſont-là des forfaits que condamnent également l'Ecriture, la Tradition, les Loix divines & humaines. Non, l'unique moyen des Catholiques, était alors d'obéir au Prince dans tout ce qui n'intéreſſoit pas leur conſcience. L'attaque-t-on de ce côté-là ? Et pour les contraindre à renoncer à leur Foi, le Prince eſt-il aſſez injuſte pour les priver de leurs biens, de leurs emplois, de leur liberté ? C'eſt-là l'occaſion de mériter par le ſacrifice de ce qu'on a de plus cher, la Couronne du Martyre. Nulle reſſource pour eux, que dans la patience, les priéres, les gémiſſemens, les larmes. Je me trompe, il en reſte encore une très-légitime, c'eſt de fuir la perſécution, & de paſſer en Eſpagne, en Italie, dans des païs, où la liberté de conſcience ſerait aſſûrée.

Que la Religion devienne ce qu'elle pourra en France, cela ne nous regarde pas. Dieu donne les Rois ou dans ſa colére ou dans ſa bonté : il ne nous appartient pas de ſonder ſes décrets, encore moins de les corriger. Le ſoin de l'Egliſe regarde ſon fondateur, & celui de l'Etat eſt l'affaire du Souverain. Eſt-il bon & juſte ? Remercions le Ciel du préſent

qu'il nous a fait, eſt-il un tyran? Obéiſſons en adorant la main inviſible, qui nous frappe par la ſienne. Les ſujets nulle part ne ſont légiſlateurs, quoique les Gouvernemens varient ſelon la différence des concordats, la ſoumiſſion eſt toujours le partage du Peuple. L'abus du pouvoir rend ſans doute un Roi coupable devant Dieu; mais le ſeul cas de la conſcience compromiſe autoriſe le refus d'obtempérer. Ces principes poſés voici mon raiſonnement.

Si Henri IV, vainqueur à la journée d'Arques, d'Yvri, de Fontaine-Françaiſe, ſoutenu par ſoixante mille Proteſtans, appuyé par huit mille Anglais, ſecondé par un grand nombre de Catholiques, fût monté ſur le trône ſans avoir fait d'abjuration, & qu'il eût dit au Français. Mes enfans, je ſuis votre Roi, & par droit de naiſſance & par droit de conquête. Vous me devez obéiſſance & fidélité: ma conſcience ne me permet pas de renoncer à la Religion réformée, que je crois la meilleure. La votre, ô Catholiques, vous ordonne de reſter attachés à la Communion Romaine, ſuivez-là, j'y conſens; conſervez vos Egliſes, vos Colléges, vos Académies: allez à la Meſſe, à Confeſſe, à l'adoration de la Croix tant qu'il vous plaira, je vous maintiendrai dans la jouiſſance de tous vos priviléges; mais la liberté que je vous laiſſe, vous ne ſaurez me la conteſter. Comme j'ai ſeul le droit de gouverner, c'eſt à moi de choiſir mes Miniſtres, mes Confidens, mes Favoris. Les Réformés, à qui je ſuis redevable de la couronne, que vous m'avez refuſée, ont droit à ma reconnoiſſance, & doivent avoir plus de part à mes bienfaits. Vous, cependant, ô Catholiques, quoique vous marchiez dans une voie d'erreur à mes yeux, je vais donner en votre faveur un Edit perpétuel & irrévocable, qui, ſans vous exclure des charges, vous aſſurera le libre exercice de votre Religion, & vous

maintiendra dans l'ordre civil au niveau de mes fidèles Réformés.

A ce difcours, quelle réponfe devaient faire les Catholiques ? Eft-ce un Barriére, un la Ramée, un Jean Châtel, un Ravaillac qu'ils devaient charger de répondre par des coups de poignard ? Qu'on fe rappelle la belle réponfe des premiers Chrétiens à un Empereur qui les perfécutait. « Ce n'eft pas par-
» mi nous, ô Prince, difaient-ils, qu'on trouvera
» un Albin, un Niger, un Caffien, capables de
» confpirer contre votre vie. Notre Religion nous
» défend de faire, de dire, de penfer, de defirer
» du mal à qui que ce foit, à plus forte raifon, à
» nos Souverains, que le Ciel à placé fur nos têtes,
» & que nous devons honorer & refpecter quelque
» mal qu'ils nous faffent. »

A moins que l'Evangile ne fût changé, n'eft-ce pas le même langage que devaient tenir les Catholiques fous Henri Proteftant ? Cependant fi par une permiffion de Dieu, les affaires euffent malheureufement pris cette tournure, la Religion du Prince à la longue, ferait devenue la Religion dominante. Louis XIII élevé dans les mêmes principes, eût fuivi le même plan. Louis XIV imbu dès l'enfance des mêmes idées, n'eût regardé de bonne œil que les Proteftans ; & fi les flatteurs l'euffent engagé au bout de quarante ans à révoquer l'Edit favorable aux Catholiques, & à les forcer tous, fous peine de perdre tous les droits civils, à rompre avec Rome, & qu'on leur eût crié fans ceffe ou le Prêche ou la Baftille. Qu'aurait-on dit ? Que c'eût été la plus criante injuftice, une vexation atroce, une horrible perfécution ; on aurait dit que les Catholiques étant en perfécution depuis tant de fiécles d'un état civil, on ne pouvait les en priver fans violer toutes les Loix, fans outrager Dieu & les Hommes, & l'on aurait

raifon,

raifon. Mais pourquoi ne dit-on pas la même chofe en faveur des Proteftans ? Dira-t-on que les Huguenots n'ont dans le Royaume qu'une exiftence précaire, paffagére, empruntée ; que celle des Catholiques, date de Clovis, quelle eft de droit ; que la Catholicité eft le caractére effentiel & diftinctif du Royaume de France ; que tout Hérétique n'y eft que comme étranger & paffe-volant ?

Mais dans mon hypothèfe, outre que le Proteftantifme eft, dès fa naiffance établi en France ; voilà trois Souverains Proteftans qui fe fuccèdent, qui ne font affûrément pas étrangers dans leur propre Royaume, & l'exiftence de fon vrai propriétaire en France n'eft pas précaire & momentanée, & le Roi, parmi nous, eft l'unique chef de la Légiflation : or, étant maître de tout l'Etat, appartient-il à d'autres qu'à lui d'y recevoir ou d'en exclure qui bon lui femble ? Et quelle exiftence fut jamais plus légale, que celle que donne le Légiflateur ? Laiffons, laiffons aux Ultramontains la fotife de croire que l'héréfie rend un Prince indigne de la couronne, & qu'il fuffit pour détrôner un Roi, que le Pape l'ait excommunié. Nous autres Français, nous fommes plus Catholiques que les Romains mêmes, puifqu'ils s'écartent des maximes de l'Evangile, & que nous n'en fuivons pas d'autres. Par conféquent, fi Henri IV eût porté le Proteftantifme fur le trône, comme cela pouvait naturellement arriver ; fi Louis XIII & Louis XIV, par un effet de leurs préjugés, l'euffent autorifé par leurs exemples & leurs Loix, les Catholiques aujourd'hui, feraient fur le même pied que les Religionnaires, vexés par des Déclarations fréquentes, pouffés pour le bien de la paix à abjurer le Papifme, tourmentés chez eux par des gens-de-guerre, fans Temples, fans Paroiffes, fans fûreté, à la veille de paffer chez l'étranger, obligés de s'affembler au défert, con-

traints enfin, ou de ſubir des peines afflictives, ou de mériter le martyre par la patience. Prétendra-t-on que c'eſt-là le cas de combattre *pro aris & focis* ? Mais contre qui ? Contre ſon Roi ? Eſt-ce-là ce qu'ordonne l'Evangile ? Les Apôtres ont-ils jamais invité à la révolte contre les Céſars ? Les premiers Chrétiens, nos modèles en état de ſécouer le joug des Empereurs idolâtres, ne ſe ſeraient-ils pas fait un ſcrupule même d'y penſer ? Entre la mort & le crime de lèſe-Majeſté, la Religion permet-elle de balancer ? Le projet de la Ligue n'était-il pas criminel en lui même ? Et Henri IV vainqueur, n'était-il pas en droit de faire couper la tête à ſes chefs, & d'en punir les partiſans ? Remercions Dieu d'avoir garanti le Royaume d'une révolution ſi funeſte : mais auſſi n'ayons pas deux poids & deux meſures. Si, après trois règnes de l'héréſie en France, c'eût été une grande injuſtice, comme j'en conviens, de priver les Catholiques de leur état ; convenons auſſi que l'injuſtice n'eſt pas moindre à l'égard des Proteſtans, que l'on prive des mêmes avantages.

Remarquons au ſurplus, que toutes les conſciences étant expoſées à prendre la vérité pour l'erreur, & l'erreur pour la vérité, nous mettons le poignard dans la main de chaque particulier, ſi nous permettons & à la vérité de faire violence, & à la conſcience de décider où eſt la vérité. Quel eſt le Roi Proteſtant qui ne penſe pas avoir la vérité dans ſon parti ? Et quel eſt le Roi Catholique, qui ne regarde pas comme hérétique le Proteſtant ? Depuis quand puiſe-t-on dans le for intérieur les règles d'un ſage Gouvernement ? Quand ce ſont des hommes, qui gouvernent d'autres hommes, s'agit-il de peſer dans la balance du miniſtére, les opinions religieuſes des Particuliers ? L'homme d'Etat n'a que la Loi de l'Etat devant les yeux, & cette Loi n'ayant pour objet que

l'ordre extérieur, la différence des ſentimens eſt tellement nulle pour lui, qu'il doit, ſans balancer & tolérer les errans ſages, & réprimer des défenſeurs turbulens de la vérité.

Ici je demanderais volontiers à ceux qui veulent accorder des avantages à la vérité ſur l'erreur, à quels traits le Gouvernement diſtinguera l'une de l'autre ? Une diſpute de Religion s'élève en France ; deux partis ſe forment dans l'Etat ; le Royaume ſe partage ; on ſe prodigue réciproquement les titres d'Hérétiques, de Novateurs, de Sectaires, de Schiſmatiques. Les Zélantis de part & d'autre ſe diſent ſeuls en poſſeſſion de la vérité. La perſuaſion des deux côtés eſt égale, le reſſort des conſciences eſt partout mis en jeu, quel parti doit prendre alors le Gouvernement ? Celui de n'en prendre aucun. Des coups d'autorité de ſa part de quelque côté qu'ils tombent, feraient de vraies injuſtices. Que faut-il donc faire ? Laiſſer un libre cours à la diſpute, maintenir les antagoniſtes dans une égalité parfaite, ne ſévir que contre la licence, borner les écrivains à la voie du raiſonnement, punir les abus de la plume, ou de la preſſe, ne donner des lettres de cachet que contre ceux qui les ſolliciteraient, permettre à la controverſe de développer toutes ſes forces, & l'on verra bientôt ou les diſputes tomber d'elles-mêmes, ou la vérité ſe faire jour, & triompher de tous ſes adverſaires.

Ah! ſi Louis XIV eût été bien conſeillé. A la premiére requête des Evêques intolérans, *il aurait répondu* : Meſſieurs vous avez des ennemis dans votre Egliſe, nous en convenons ; mais leur haine théologique ne nous regarde pas : ils ſoutiennent des erreurs ; mais ces hérétiques ſont nos ſujets. Leurs cœurs ſont gatés ; mais leurs bras nous ſont néceſſaires. Vous voudriez qu'on les exterminât ; mais

nous en avons besoin pour le soutien de nos manufactures, de notre commerce, de notre agriculture, & pour les employer contre les Ennemis de l'Etat. Ils attaquent vos dogmes; mais vous avez vos armes spirituelles pour les défendre. Ils sont sourds à vos voix; eh bien, retranchez-les de votre Communion & priez pour eux. Envain tâchez vous de tourner le glaive que nous portons, il ne doit frapper que les malfaiteurs : s'ils s'avisent d'attenter à votre repos, & de voustroubler dans l'exercice de votre Religion; alors c'est une affaire de Police : portez vos plaintes & ils seront punis, non pas à titre d'Hérétiques, mais comme perturbateurs du repos public. Mais tant qu'ils vous laisseront tranquilles, ils ont droit à la même tranquillité. Il est vraiqu'ils sont dans l'erreur, eh bien ! plaignez-les, tachez de les éclairer & de les gagner par persuasion : s'ils écrivent contre vous écrivez contr'eux. Défenseurs de la vérité, quelles victoires ne devez-vous pas vous promettre? Cependant comme nous sommes persuadés que votre culte est le seul qui plaise à Dieu, vous pouvez compter non seulement sur notre protection; mais sur toutes les faveurs, dont nous sommes les maîtres; tandis que vos adversaires seront bornés aux simples avantages, que leur assurent les Loix, la Justice, l'humanité.

Voila ce qu'aurait du répondre Louis XIV aux sollicitations du Clergé; mais conclure que les Protestans étant Hérétiques, Schismatiques, Excommuniés, nos Rois sont en droit de les molester dans leurs biens, dans leur liberté, dans leurs personnes, dans leurs familles : que l'Eglise Romaine ne les reconnaissant plus pour ses enfans, la France doit les regarder comme étrangers dans son enceinte : la belle conséquence ! Parce qu'ils ne veulent pas reconnaître l'autorité du Concile de Trente, l'on sera dispensé

à leur égard de tout ſentiment d'humanité ; nous ne leur devrons que des menaces, des coups, des mauvais traitemens ; il leur faudra interdire le mariage, ou les priver des avantages de cet état, ou les leur faire acheter par des ſacriléges.

Parce qu'ils raiſonnent mal ſur l'écriture, ſur la tradition, ſur le culte des images, ſur la primauté du Pape ; donc plus de ſociété entr'eux & nous, plus de confiance dans leur commerce, plus de rapport entre leurs familles & les nôtres.

Parce qu'ils ſont aſſez ſimples ou aſſez aveugles, pour ne pas voir dans la naiſſance de leur ſecte tous les caractéres de la ſéduction & du menſonge, & dans leurs premiers chefs des novateurs artificieux, jaloux, vindicatifs, ambitieux, qui les ont éblouis par les fauſſes apparence d'une belle réforme ; donc les conceſſions, qui leur ont été faites par trois de nos Souverains ſont nulles de plein droit ; donc la France doit les rétrancher de ſon corps comme des membres inutiles ſans talens, ſans induſtrie, ſans capacité.

En un mot, parce que les Proteſtans ſe font un bizarre ſcrupule de faire baptiſer leurs enfans dans nos paroiſſes, l'intolérance eſt pour nous de devoir. Parce qu'ils ont le malheur de marcher dans le chemin de la perdition, par un effet des préventions injuſtes qui les tyranniſſent, la charité nous ordonne donc de nous ſéparer d'eux par un mur éternel, & de rendre leur retour dans la voie du ſalut preſqu'impoſſible. Et l'on croit que la gloire de Sa Majeſté demande que nous raiſonnions auſſi mal.

Cependant ces raiſonnemens ſi ridicules par leur ſingularité, ſi révoltans par leurs inconſéquences réſultent de toutes les Ordonnances données contre eux. Car dès qu'on prétend qu'un corps d'hérétiques ſéparé de l'Egliſe par l'excommunication doit être auſſi ſéparé de l'Etat, & qu'en ceſſant d'appartenir à l'une,

on cesse d'appartenir à l'autre : il est plus clair que le jour que c'est une proposition insoutenable de laquelle résultent toutes les conséquences que j'ai alleguées ci-dessus : proposition qui détruit nos libertés, attaque les droits du Souverain, ouvre la porte aux plus grands désordres, renverse l'œconomie de tous les Gouvernemens, & autorise tous les mauvais raisonnemens que nous avons fait en conséquence.

Or, tout bon Français doit rejetter avec indignation de pareilles propositions. Car de quel œil serai-je regardé par des gens sensés si je débitais de tels principes, & dans quels désordres n'ont-ils pas plongé tout le Royaume ? L'on m'avouera sans peine que toute Loi qui contraint la conscience des particuliers, est contre le bons sens & la raison. Toute Loi qui vexe des Citoyens, parce qu'ils sont dans l'erreur, est une Loi absurde. Tout Edit qui condamne à l'amende ou aux galéres quiconque ne pense pas en tout point comme le Pape & les Evêques, blesse l'humanité & le bon sens. Enfin toute Déclaration qui tend à dépouiller un Etat d'une portion considérable de ses habitans, qui jette la confusion dans des milliers de familles, qui s'oppose à la population, en annullant cent mille mariages, ou en facilitant la corruption des mœurs, qui jette enfin un peuple nombreux dans une détresse à ne savoir s'il doit sacrifier la conscience aux Loix, ou les Loix à la conscience : pour moi je soutiens que le plus mince politique ne balancera pas de la prendre comme un chef-d'œuvre d'impéritie & d'iniquité. Mais le mal est fait, il faudrait tâcher d'y remédier autant qu'on pourra.

Des avantages que le Gouvernement, &c.

Examinons à présent quels peuvent être les avantages que le Gouvernement pourrait procurer aux

Religionnaires, ſans que le Clergé fût obligé en conſcience de s'y oppoſer.

Je réduis à trois avantages ceux qu'on peut accorder aux Proteſtans, ſans bleſſer les intérêts de l'Egliſe, & ſans occaſionner de la part des Evêques une juſte réclamation.

Le premier ſerait de regarder comme non avenus tous les Edits rigoureux donnés juſqu'à préſent aux Religionnaires: Edits funeſtes, qui autoriſent encore à pourſuivre dans le Royaume deux millions de perſonnes, & à les inquiéter dans leurs biens, dans leur honneur, dans leurs perſonnes & dans leurs familles. Que trouvera-t-on dans l'abrogation de ces Edits, de préjudiciable aux intérêts de l'Egliſe, & capable d'exciter le zèle de nos Prélats? Au contraire, cet article loin de ſouffrir la moindre contradiction, doit être reçu dans le Royaume avec une acclamation générale. Il met à l'aiſe, je ne dis pas ſeulement la charité, la juſtice & le bon ſens, mais la nature & l'humanité qui reſpireraient enfin n'ayant plus à craindre ces vexations atroces qui ſont contre le droit des gens. Le Clergé pourrait-il s'oppoſer à ce premier article ſans couvrir d'opprobre la Religion Romaine, & ſans afficher cet eſprit perſécuteur nommé ſi bien par S. Athanaſe, eſprit de ſatan?

Le ſecond article eſt que les Proteſtans mis à l'abri de toute vexation, & reconnus ainſi que les autres ſujets du Roi, membres du corps politique, il faut néceſſairement qu'ils ſe marient. Le mariage eſt de droit naturel; mais leurs préventions ne leur permettant pas de ſe marier dans nos paroiſſes, on peut par condeſcendance pour leur faibleſſe leur permettre de le faire, après trois publications de bans à l'audience de la Juriſdiction prochaine, en préſence de témoins, & devant le Juge de leur domicile; & quoiqu'on en diſe, les Evêques n'auraient aucun droit de s'oppo-

ſer à une telle permiſſion ; car je ne connais aucune déciſion de l'Egliſe, qui déclare qu'il n'y a point de mariage, où il n'y a pas de Sacrement. Cette déciſion n'y eſt pas, parce qu'elle ne peut pas être. Toute la terre eſt couverte de mariages ſans Sacrement, Hérétiques, Schiſmatiques, Juifs, Infidèles, Idolâtres, tous ſont mariés, & point de Sacrement. Il eſt vrai que des Catholiques auraient tort de ſe marier de la ſorte ; mais la Loi de l'Egliſe ne lie que ſes enfans : notre Clergé eſt trop inſtruit pour croire qu'on ne puiſſe être mis ſous le joug de l'hymen que par la main d'un Curé. L'union conjugale n'a-t-elle pas précédé l'inſtitution du Sacrement ? Le contrat civil, qui lie les ſouſſignés, tire-t-il ſa force de la bénédiction Sacerdotale ? L'engagement mutuel des contractans devant des témoins autoriſés, ne ſuffit-il pas pour l'indiſſolubilité du lien conjugal ? Remarie-t-on ceux qui ſe convertiſſent, tant il eſt vrai qu'on les croit bien mariés ? Qu'on diſe tant qu'on voudra, qu'en ſe mariant devant un tribunal ſéculier on eſt privé des graces attachées au Sacrement ; mais cette privation n'annulle pas l'engagement authentique & réciproque des contractans. Pourquoi donc nos Evêques ſe croiraient-ils obligés en conſcience de regarder comme nuls, ou concubinaires des mariages que le Prêtre n'aurait pas bénis ? De tels mariages n'étant pas de leur diſtrict, leur oppoſition ſerait déplacée. Ah ! Si le Prince donnait une Loi contradictoire à celle de l'Egliſe & deſtructive du Sacrement, ce ſerait-là le renverſement des règles, & le cas d'une réclamation légitime de la part du Clergé. Le Prince ne pourrait ſans-doute donner une telle Loi ſans crime, ni les Evêques ſe taire. Mais il s'agit de deux millions d'Hérétiques dans le Royaume, qui ſéparés de l'Egliſe ne reconnaiſſent ni le Sacrement de mariage, ni le Concile de Trente,

n'eſt-il pas à propos de prendre un parti à cet égard? Or je n'en vois que quatre, ou de les empêcher de ſe marier, ou de les forcer au Sacrement, ou de déclarer leurs mariages concubinaires, ou de leur permettre de ſe marier devant des Juges Séculiers ; le premier de ces partis eſt un outrage à la nature ; le deuxiéme une ſource de Sacriléges ; le troiſiéme une inſulte aux mœurs & un opprobre pour la nation : reſte donc la quatriéme, qui non ſeulement me paraît légitime ; mais de devoir pour le Prince ; & pour les Evêques un ſujet d'actions de graces.

On ne peut pas refuſer aux Proteſtans la liberté de conſcience, qu'aucune puiſſance ſur la terre n'eſt en droit ni d'accorder, ni de refuſer. L'empire des conſciences, ne connaît d'autre Souverain que Dieu, qui lui-même s'eſt en quelque ſorte dépouillé de ſon pouvoir pour leur laiſſer une entiére liberté : un Edit pour aſſervir les conſciences ferait rire juſqu'aux bonnes-femmes de la Halle ; les volontés ne connaiſſent point de chaînes ; mon conſentement ou mon refus eſt dans la main de mon conſeil ; les opinions s'inſinuent, les vérités ſe perſuadent, les ſentimens ne ſe commandent pas : c'eſt ainſi que penſaient & parlaient les Fenelon, les Flechier. Nos Prélats ſont trop ſages & trop ſenſés pour penſer & parler autrement. Ils ſavent que l'Egliſe ne peut avoir de for intérieur, que la connaiſſance qu'on veut bien lui en donner : *Eccleſia non judicat de internis.*

Le troiſiéme article regarde l'éducation de leurs enfans, qui ſuit naturellement du ſecond article.

De ces mariages déclarés valides & conſommés dans la paix, vont naître tous les ans des enfans. Qu'en ferons-nous ? Faudra-t-il les arracher d'entre les bras des Peres & meres pour les enfermer, les filles dans des Couvens, les garçons dans des Colléges, & les y éléver dans les principes de la Com-

munion Romaine ? Ne ferait-ce pas déchirer les entrailles de la nature & attenter au droit du Créateur ? Si les Evêques faifaient la moindre difficulté fur cet article, on les regarderait ou comme des Barbares odieux, qui foulent aux pieds froidement les droits les plus facrés de la nature, ou du moins comme des êtres froids & apathiques, qui ne connaiffant pas les tendres émotions d'un cœur paternel, ne s'imaginent qu'une peine légére pour des Peres & des meres de fe voir privés du fruit de leur union. Qu'on fe mette à la place de ces Peres infortunés, qui fe font vus arracher leurs fils pour les élever, malgré eux, dans d'autres fentimens que celui de leurs Parens ; qu'on juge à quel excès de défefpoir ils fe virent pouffés. On ne lit qu'avec horreur le détail de ces expéditions nocturnes, faites par des Archers & des Prêtres pour enlever les enfans des Religionnaires : on ne peut pas concevoir dans cette occafion, ni la dureté des Français naturellement fi doux, ni la tranquillité des Proteftans, qui n'oppofaient à ces violences, que des cris & des larmes. L'autorité paternelle, la plus ancienne de toutes, eft fi profondément gravée dans les cœurs des Peres & des enfans, que je ne connais aucune raifon folide pour juftifier leur cruelle féparation.

Il n'y a pas non plus aucune raifon légitime pour priver les Peres de difpofer de leurs biens, & les enfans de celui d'en hériter.

Sur tous ces points, le cri de la nature eft fi vif & fi puiffant, que je traiterais fans balancer de tyrannique toute Loi, qui donnerait atteinte à des droits auffi facrés.

Il fe préfente ici une obfervation à faire & qui n'échappe pas au Clergé : c'eft que fi l'on accorde aux Peres & meres la validité des mariages, & à leurs enfans le droit de recueillir leurs fucceffions,

les Sectaires en possession d'un état heureux, paisible & permanent, vont se multiplier prodigieusement, se fortifieront peu-à-peu, & enfin prévalant en force sur les Catholiques, ils éleveront un trophée à leur Religion sur les débris de la nôtre.

Velut ægri somnia. Pourrait-on répondre, ce sont-là les rêves d'un malade, qui ne voit autour de son lit que des précipices. Que les Protestans se multiplient à la bonne heure, c'est ce que nous desirons; nos champs, nos ateliers, notre commerce, nos manufactures, notre marine demandent des cultivateurs, des artistes, des élèves, des ouvriers, des matelots. L'homme d'Etat ne craint rien tant que la dépopulation, les déserts lui font peur : un peuple nombreux est la richesse d'un Roi; mais la multitude dans la suite prévaudra : quelle chimére ! Ne peut-on pas assurer que malgré la fécondité des Protestans & le célibat des Catholiques, ceux-ci dans deux cens ans seront encore douze contre un ? Et quand un politique embrasse deux siécles, il peut hardiment traiter de petit esprit quiconque s'égare dans le vague des contingens. Pour que le nombre des Protestans prévalut dans la suite, il faudrait supposer que les trois quarts de nos Catholiques se feront moines ; & n'y a-t-il pas beaucoup plus d'apparence aujourd'hui que les trois quarts des Monastéres seront abandonnés ?

Mais me dira-t-on devenus plus nombreux & par-là plus hardis, ils demanderont des charges, écriront contre nos dogmes, déclameront contre le Pape, attaqueront notre culte, aigriront les uns, pervertiront les autres. Eh bien ! S'ils demandent des charges on les refusera ; s'ils écrivent on leur répondra ; s'ils déclament on les réprimera ; s'ils invectivent on les punira ; s'ils font des conquêtes parmi nous, ils feront donc des miracles ? Car sans miracles comment attireraient-ils dans leur pauvre secte les Ca-

tholiques, qui ont pour eux les miracles de tous les siécles ! Or on verra plutôt la fin du monde qu'un Thaumaturge chez les Proteſtans. Concluons doncque mes deux articles ne peuvent faire aucune peine au Clergé, l'abrogation des Loix pénales contre les Religionnaires, la validité de leurs mariages devant les tribunaux Séculiers, l'autorité paternelle maintenue ſur les enfans.

Mais ne pourrait-on pas en ajoûter une quatriéme en leur faveur ? Que l'état civil des Proteſtans étant une fois établi ſur une Déclaration & mis ſous les auſpices des Loix, ce ſerait pécher contre la politique, & même contre la morale que de laiſſer un peuple ſi nombreux, reſter dans le Royaume ſans Religion, & l'on doit lui accorder la permiſſion de s'aſſembler pour prier Dieu en commun. Mais entendons-nous. Il n'eſt point queſtion ici ni de Temples, ni de Synodes, ni d'exercice public de Religion. Ainſi tous ces grands mots ſi propres à échauffer des têtes Catholiques, doivent être écartés, d'autant plus que les Proteſtans ne demandent point qu'on les leur accorde. Mais ſuppoſons pour un moment qu'il en fût queſtion ; & voyons, de ſang froid, s'il ſerait bien raiſonnable que deux millions de citoyens appartenans à l'Etat, vécuſſent ſans aucune eſpèce de Religion : en quoi leurs priéres faites en commun nous offrent un ſpectacle digne d'indignation ? On permet aux Juifs des Synagogues où l'on déclame contre le fils de Dieu & ſon Evangile. On permet même en Alſace la célébration d'un culte Hérétique dans le même Temple, où l'on vient d'offrir le Sacrifice de l'Agneau ſans tache. Si nous faiſons des conquêtes dans les Colonies on permet aux habitans d'aller comme auparavant ſe proſterner devant leurs Idoles ; & nous nous ferions un ſcrupule de permettre à des milliers de Chrétiens de ſe réunir pour adorer le vrai Dieu, le

remercier de ſes graces, en demander de nouvelles, & implorer ſon ſecours pour la proſpérité du Royaume & la gloire de ſon Souverain ? Je ne conçois pas, je l'avoue, d'un côté cette tolérance vis-à-vis des Juifs, & de l'autre cette intolérance de cérémonies, à la vérité ſtériles en bons fruits ; mais du moins ſans aucun préjudice pour les mœurs, pour l'Egliſe & pour l'Etat. Car enfin qu'eſt-ce qui ſe paſſe dans ces aſſemblées des Proteſtans ? On y recite des priéres en mauvais Français ; on y chante des Cantiques, ou des pſeaumes, dont la poëſie eſt aſſez plate ; mais dont les ſentimens ſont bons, on y prêche une morale utile, on y rappelle l'inſtitution de l'Euchariſtie en figure, il eſt vrai ; mais en mémoire de la paſſion du Sauveur & de ſa mort ; on y fait une quête pour les pauvres ; on y inſtruit le peuple de la ſoumiſſion due aux Puiſſances. Je ne vois rien dans tout cela qui doive tant irriter nos Evêques, ou s'attirer l'animadverſion du Gouvernement.

A l'appui de cette réflexion, on peut en ajoûter une autre, qui me paraît déciſive. Qu'on mette en paralèlle la permiſſion de ces ſortes d'aſſemblées avec leur prohibition, de quel côté ſont les inconvéniens ? Quoi ! deux millions de citoyens en France, y viveront ſans aucune édification, les uns pour les autres ? Les peres & les meres, ſans avertiſſement ſur leurs devoirs ? Des enfans ſans principes & ſans inſtructions ? Des négotians riches, ſans exhortation à l'aumône ? Des païſans groſſiers, des laboureurs ignorans ſans lumiére & ſans connoiſſance ſur ce qu'ils doivent à leur Créateur, à leur Roi, aux Magiſtrats, à leurs familles, à eux-mêmes ? Eh bon Dieu ! que faudrait-il penſer de la ſeconde génération ? Ne ſerait-ce pas le moyen de former dans le ſein de la France, un peuple ou de ſcélérats livrés à leurs paſſions, ou d'athées, ſans frein & ſans remords, ou de

déiſtes, ſans idée d'une Providence, ou de fanatiques capables des plus grands excès, ou de ſuperſtitieux, jouets de mille extravagances?

IIIe. OBJECTION.

Les Zélateurs Catholiques, tels qu'un Curé, placé à la tête d'une des plus étendue Paroiſſe de Paris, a dit dans une occaſion, où il s'agiſſait de cet objet, qu'il réſulterait de grands inconveniens de la conceſſion de ces aſſemblées. Il a oſé avancer que les Proteſtans ſuivent les principes d'une Religion qui entretient parmi eux cet eſprit républicain, qu'ils ont manifeſté tant de fois, accoutumés à examiner les Dogmes qu'on leur propoſe de croire, ils voudront en faire de même à l'égard des Ordonnances, qui émaneront du Trône, & par ce moyen on ne pourra jamais compter ſur leur ſoumiſſion & ſur leur attachement: il oſa avancer auſſi que les Proteſtans viendraient dans leurs aſſemblées en armes pour attaquer, ou ſe défendre, ils y trameraient des complots contre le repos de l'Etat, ils y ménageraient des intelligences avec l'Etranger, ils ſemeraient dans les Prêches des principes de révolte, ils ſe concerteraient pour ſéduire les Catholiques du voiſinage; & ſi l'on permettait ces ſortes d'aſſemblées ſeulement une fois la ſemaine, ce ſerait autant d'outrages hebdomadaires qu'on permettrait contre la vraie Religion.

Le Lecteur judicieux peut bien voir que la politique de cet Eccléſiaſtique était fondée en phantômes trop vains pour m'amuſer à les combattre. Il a parlé du prétendu eſprit républicain des Proteſtans, il a répété en cela ce qu'il a entendu dire par les intrigans des Cours, qui ont toujours calomnié les opinions de ceux dont les actions ſont irréprochables.

Il ferait difficile de prouver, par l'hiftoire de ce prétendu efprit républicain des Proteftans. Où eft l'efprit républicain des Brandebourgeois, des Danois, des Suédois, des Saxons, des Palatins, des Heffois, des Wurtembergeois, des Hanovriens? Le Dannemarck eft le feul païs de la terre, où la nation, folemnellement affemblée, a déféré à fon Roi une puiffance abfolue, & le Dannemarck eft proteftant.

Lorfque la Suéde embraffa la Réforme, parce que *Guftave Vafa* le voulait; lorfque l'Angleterre fe fit proteftante pour que Henri VIII pût époufer fa maîtreffe, ces Nations étaient-elles animées d'un efprit républicain? Les Républiques Suiffes qui fe font formées dans un tems, où l'Europe était toute Catholique, font partagées entre les deux Religions, comme entre le Gouvernement ariftocratique; & la Démocratie, & les Ariftocraties les plus abfolues font proteftantes.

Quel Proteftant a jamais porté fur fon Souverain une main parricide? Quel Trône ont-ils ébranlé? Quand ont-ils profité de la faibleffe ou de la minorité des Princes, pour exciter des féditions dans l'Etat? L'Hiftoire nous montre en France un Chilperic détrôné par un Pape, un Louis & deux Charles dépofés par les Evêques, deux Philippes luttant pour l'indépendance de leur Couronne contre les prétentions des fouverains Pontifes, la plûpart des Catholiques du Royaume ligués contre les deux Henris, & foutenus dans leur révolte par la Cour de Rome; le dernier des Valois & le plus grand des Bourbons, affaffinés par des Moines ou par leur fuppôts, Louis XIV chaffé, en quelque forte, de fa Capitale par la faction d'un Prélat, & combien d'autres exemples femblables & plus effrayans encore dans toutes les autres Monarchies?

Quels pareils attentats peut-on reprocher aux Proteſtants ?

Les perſécutions de Philippe II. & les cruautés inouies du meurtrier Duc d'Albe ont été la cauſe de l'établiſſement de la République de Hollande : mais la violation des priviléges de ces Provinces, l'établiſſement des impôts furent les ſources des premiers troubles. Ce fut le Peuple qui ſe ſouleva le premier, comme le prouve le ſurnom de *Gueux*, donné aux premiéres aſſociations. La Flandre s'était déja ſoulevée contre la Maiſon de *Bourgogne*, ſi les armées de Charles VI n'avaient battu celle du Braſſeur *Artevelle* ; ſi la France entiére ne s'était unie au Duc de Bourgogne contre les Gantois, il y aurait eu une République en Hollande long-tems avant la naiſſance de Calvin.

Ne ſoyons donc pas ſi injuſtes que d'accuſer les Religionnaires de France d'avoir fait, dans aucun tems, la moindre tentative pour altérer la Monarchie, & ſécouer le joug de la Maiſon de Valois & de Bourbon. Diſons hardiment, & ſans crainte d'être démentis que les Gentils-hommes Français, les Banquiers de Paris, les Frabriquans de Nîmes, les Négocians de Bourdeaux, les Laboureurs de la Normandie (je ne parle ici que des Huguenots) ſont tous pour l'Etat Monarchique, & ſont très-éloignés des ſyſtêmes ariſtocratiques, ou démocratiques.

Cette chimére républicaine a ſi peu de réalité, que l'Hiſtoire politique des Etats proteſtans offre même une ſingularité très-remarquable, c'eſt que tandis que dans les Etats Catholiques, le Pape, le Clergé, les Nobles ont mis tout en œuvre pour partager entre pluſieurs l'autorité d'un ſeul, la plûpart des paìs Proteſtants ont employés les plus grands efforts pour réunir ſur la tête d'un ſeul l'autorité de pluſieurs. La Suéde vient d'en donner un exem-

ple

ple frappant. Le Dannemarck a mis volontairement & librement dans les mains de ſon Prince le ſeul ſceptre deſpotique qui exiſte légalement en Europe ; & le vœu du peuple de la Hollande n'a été parfaitement rempli, que depuis qu'il a vu rapprocher ſa conſtitution républicaine de la Monarchique, par l'élection d'un Stadthouder héréditaire. Paſſons à préſent à combattre le reſte du raiſonnement de ce Curé : il prétend que les Proteſtans viendraient dans leurs aſſemblées en armes pour attaquer ou ſe défendre, &c. Mais où prendront-ils ces armes ? Où ſont leurs magaſins à poudre, leurs arſenaux, leur artillerie ? La même déclaration qui leur permettrait l'aſſemblée n'aurait-elle pas ſoin de leur interdire juſqu'au moindre couteau ? Il a parlé de complots. Quoi ! devant des femmes, des enfans ? Voilà des conſpirations bien conçues & bien conduites, & des trames avec l'Etranger : en effet, on doit bien redouter des intriguans auſſi déliés, qui ne penſent qu'à leur commerce, & qui n'ont à cœur que le produit de leurs métairies & la durée de leur repos. Ils pervertiront les Catholiques : cela ſerait curieux de les voir ſéduire ceux de notre Communion en France, où ils ſeraient ſurveillés, tandis qu'à peine dans un ſiécle, en gagnent-ils un ſeul en Hollande, païs de liberté. Enfin que d'outrages, dit ce Curé, pour la vraie Religion ? Où ſeraient-ils ces outrages, tandis que la comparaiſon de nos deux cultes ſerait un hommage perpétuel de la miſére à la magnificence, de la faibleſſe à la force, du menſonge à la vérité ?

De plus, le Gouvernement ne pourrait-il pas prendre des précautions, ſi elles étaient néceſſaires, ce que je ne crois nullement, les inſpecter par les Intendans & leurs Subdélégués, & s'aſſurer de tout ce qui ſe paſſerait dans leurs aſſemblées ? Mais

d'ailleurs il eſt, ſinon abſurde, du moins contre toute vraiſemblance, de leur prêter en pleine paix des projets ſiniſtres de ſédition, lorſqu'aujord'hui, ſous le glaive de la Loi, ils ne ſe réuniſſent au deſert que par des vues de conſcience.

Mais il n'eſt pas queſtion de diſcuter les inconvéniens de ce Culte public, & avec éclat: peut-être trouverait-on que ces aſſemblées dans les Provinces, où les Proteſtans ſont nombreux, pourraient, quoique ſans trouble & ſans deſſein d'en exciter, donner des inquiétudes au Gouvernement; & dans cette hypothèſe, ſi l'on voulait faire entrer le Culte pour quelque choſe dans la nouvelle déclaration, il ſerait plus naturel de ne permettre qu'un Culte domeſtique dans des maiſons particuliéres, où pluſieurs familles ſe réuniraient ſans bruit & ſans éclat, pour remplir, ſelon leur rit, leurs devoirs de Religion. Un ou deux Miniſtres ſuffiraient dans chaque Province, d'où ils n'auraient pas la liberté de ſortir, où étant connus, ils répondraient de la tranquillité de leurs Sectateurs; & où ne faiſant preſqu'aucune ſenſation, ils ne feraient point d'ombrage au Miniſtére. Par-là on écarte toute idée de Temples ouverts, d'érection d'Autels, d'exercice public de Religion, ou bien on pourrait former un rendez-vous dans le centre de chaque Province, ouvert & fermé par la main de la Police, éclairé par l'homme du Roi, qui ne donnerait pas même lieu au ſoupçon. Une douzaine de granges, qu'on appellerait, non pas des Temples, mais des Salles des Huguenots, ſi vous le voulez, en feraient l'affaire: une table dans le fond, & des bancs à l'entour en formeraient toute la décoration. Le jour & l'heure de l'aſſemblé fixés pour chaque ſemaine, ou chaque mois, n'occaſionneraient ni incertitude dans les eſprits, ni fauſſes meſures de la part du

Gouvernement. Tous les frais feraient à la charge des Religionnaires, qui ne craindraient pas de paier trop cher un tel avantage. Par-là vous raffurez l'efprit de deux millions de Sujets qui font toujours en allarmes, vous vous épargnez l'odieux des Loix vexatoires & les dépenfes des recherches toujours fatiguantes. Par-là vous ôtez aux confciences les entraves dont elles fe plaignent ; à notre Clergé cet air de domination qu'on lui reproche ; & à nos Sanctuaires des profanations fans nombre, auxquelles ils étaient expofés ; par-là enfin, laiffant un libre cours aux caufes fecondes dans l'ordre de la Providence, vous donnez, felon les règles d'une politique bien entendue, plus de confiftence & de force à toutes les parties de l'Etat.

Mais, dira-t-on, & que penfera la Cour de Rome à la vue d'une déclaration qui procurerait aux plus grands ennemis de fa Communion l'avantage de vivre en paix dans le Schifme, & d'exercer, fans éclat à la vérité, mais fans crainte, un Culte en horreur à Dieu & à fon Eglife ?

Mais de quoi Rome pourrait-elle fe plaindre ? De ce qu'on obferve les règles du droit naturel à l'égard d'une multitude d'hommes qui les réclament ? De ce qu'à l'efprit d'intolérance qu'on lui attribue, on fubftitue l'efprit de l'Evangile, qu'elle doit partout infpirer ? De ce qu'on écarte de nos Eglifes des Hypocrites qui ne reçoivent nos Sacremens que par politique, pour en faire l'objet de leurs railleries & l'inftrument de leur cupidité ? Quel tort peut faire à la Cour de Rome l'aggrégation de deux millions de Français tributaires au Corps politique, dont ils font nés les membres ? Brife-t-on par-là, le moindre de fes encenfoirs ? Attaque-t-on les prérogatives de la Thiarre ou de la Pourpre ? Quel droit Rome aurait-elle de porter un re-

gard critique ſur l'adminiſtration de la France ? Nos Rois n'exercent-ils pas dans une indépendance abſolue un pouvoir qu'il ne tiennent que de Dieu? Nous croira-t-on encore dans ces tems d'ignorance, où les foudres du Vatican rompaient les nœuds qui lient les peuples avec leurs Souverains ? Les Clefs du Royaume ſont-elles en d'autres mains que celles du Prince, ſeul maître d'introduire dans ſes Etats, ou d'en écarter qui bon lui ſemble ? Quelque reſpect que Louis XVI ait pour le Saint Siége, peut-il ignorer qu'il n'eſt point de Puiſſance ſur la terre en droit d'augmenter malgré lui, ou de diminuer le nombre de ſes Sujets ? Je ſais bien que nos Monarques n'ont pas le pouvoir de garantir des anathêmes de l'Egliſe ceux qui le méritent, ni de les effacer ſur le front de ceux qui en ſont frappés ? Mais peuvent-ils perdre celui qu'ils ont ſur les Excommuniés ? Rome peut-elle leur conteſter le droit de valider leurs mariages, de légitimer leurs enfans, d'employer leurs bras dans la marine, leur courage dans le militaire, leur induſtrie dans les métiers, leur activité dans l'agriculture, leurs lumiéres dans les finances ? Et tous les Ultramontains du monde ne ſont-ils pas dans l'impuiſſance de mettre dans la balance de notre politique le moindre poids, pour la faire pencher contre le gré du Souverain.

Et même ſans ſe jetter dans des diſcuſſions épineuſes ſur les droits des deux Puiſſances, quelle apparence y a-t-il que Rome n'applaudiſſe pas à la ſageſſe de la déclaration dont il s'agit ? Un Pape éclairé, qui verrait tout en grand, & peſerait au poids du Sanctuaire, les inconvéniens & les avantages pour l'Egliſe du rétabliſſement civil des Religionnaires ne trouverait-il pas plus de probabilité dans ceux-ci que dans les autres ? Car enfin n'eſt-il pas viſible, qu'en laiſſant les choſes *in ſtatu quo*,

c'eſt nourrir le ſchiſme au lieu de l'éteindre, c'eſt perpétuer les ſcandales, au lieu d'y rémedier. Si l'Ange ne deſcendait jamais pour remuer l'eau de la piſcine, les Paralytiques ne reſteraient-ils pas toujours dans le même état ? Où ſont les Négociateurs qui s'occupent aujourd'hui d'une affaire auſſi intéreſſante ? Où ſont les Miſſionnaires qui portent dans nos Provinces méridionnales quelqu'étincelle de charité, & aillent ſouffler un eſprit de vie dans cette Région de mort où ſont enſévelis nos freres errans ? N'eſt-il pas plus que probable que le bandeau d'erreur, que perſonne n'arrache, reſtera toujours ſur les yeux ? C'eſt donc à les voir périr miſérablement que nous ſommes condamnés; & Rome ne faiſant aucun pas vers eux, perd juſqu'à l'eſpérance de les voir s'approcher d'elle : au lieu qu'un changement dans leur état, en peut opérer un dans leurs diſpoſitions : les bienfaits du fils aîné de l'Egliſe ne formeraient-ils pas pour eux une pente douce vers la réunion ? La jouiſſance d'un bien-être qu'ils deſirent, ne ſerait-elle pas propre à les faire revenir de leurs préventions ridicules contre les Catholiques ? Cette tache d'intolérance, qu'ils nous reprochent, ne s'effacerait-elle pas inſenſiblement à leurs yeux ? Le ſilence approbatif du Clergé à la vue de leur aiſance, & de leur proſpérités, ne leur ferait-il pas ſentir l'injuſtice de leur éloignement pour lui ? La liberté de conſcience accordée ne diſſiperait-elle pas, dans peu, toutes ces noires idées de deſpotiſme épiſcopal, & de tyrannie éccléſiaſtique ? Les préventions une fois ſurmontées dans les eſprits, quelle facilité les cœurs n'auraient-ils pas pour ſe rapprocher ? Le commerce ſe reprend, les liaiſons ſe forment, on ſe voit ſans peine, on ſe parle ſans répugnance, on s'écoute avec plaiſir. Les conférences ſi bien ménagées avec Molanus, ſi mal rompues

par Leibnitz, peuvent ſe reprendre avec plus de ſuccès. Les difficultés ſe préſentent ſans doute ; mais quand la modeſtie les propoſe, que la charité les diſcute, que la raiſon les éclaircit & qu'une autorité légitime les décide, l'unanimité n'eſt-elle pas enfin le réſultat de toute diſpute, où préſident la juſtice & la bonne foi ? Les Proteſtans n'ont-ils pas des Miniſtres judicieux, & les Catholiques des Docteurs éclairés, qui déja d'accord ſur la certitude d'une Egliſe fondée par Jeſus-Chriſt, la caractériſeraient ſi bien, qu'enfin ils ſe réuniraient pour la trouver où elle eſt ? La conquête des Miniſtres entraînerait infailliblement celles de leurs partiſans. Quelques années pourraient ſuffire pour opérer une révolution ſi déſirable. Et avec quelle joie de ce peuple d'excommuniés, nous verrions ſortir un peuple d'Elus, qui nous édifieraient par leurs exemples, & nous précéderaient peut-être dans le chemin du Salut ? Et il ſe trouverait que la déclaration du Roi, contre laquelle on s'élève, ſerait dans les vues de la Providence le premier anneau de la chaîne de leur prédeſtination. Rome alors aurait-elle à ſe plaindre ? Et penſez-vous que le ſpectacle heureux donné par la France à toute l'Europe y ſerait vu ſans émotion, & avec indifférence ? Les Religionnaires de France devenus Catholiques, ne ſeraient-ils pas autant de trompettes, qui, faiſant retentir partout le bonheur de leur changement, exciteraient dans les Etats voiſins une fermentation ſalutaire ? La Hollande, la Pruſſe l'Allemagne, la Suéde, le Dannemarck, ſeraient-ils des témoins inſenſibles d'une métamorphoſe qui n'a pour principe que le bon ſens, ni pour objet que la félicité ? Les hommes ne ſont pas par tout des animaux raiſonnables ? Faut-il que l'eſprit de parti les aveugle éternellement ſur leurs vrais intérêts, & que, jouets de leurs préventions

pendant trois ſiécles, ils le ſoient toujours ? N'eſt-il pas tems enfin de renverſer ces barriéres ridicules, qu'ont élevées de tous côtés les extravagances d'un Luther, & l'humeur vindicative d'un Calvin ? Serat-il dit que deux hommes de cette trempe, mépriſables à tant d'égards, auront haché toute l'Europe en mille Sectes différentes, ſans que les Proteſtans aient le courage de ſe dire les uns aux autres : par quel charme ſommes-nous donc aveuglés au point d'être ainſi les Victimes de deux écervelés, qui, ſous prétexte de mettre par-tout la réforme, ont, au contraire, mis tout en combuſtion ? Ne ſerions-nous pas plus heureux, nous & nos Sujets, de bannir cette diſcorde, ſource de tant de haines mutuelles, & de revenir tous au même point, où nos ayeux s'applaudiſſaient d'être dans le quinziéme ſiécle ? Loin d'être réformés, comme on nous l'annonçait, les abus n'ont fait que multiplier la bigarrure des Cultes qui régne dans nos Etats, cette cacophonie de Religions n'eſt-elle pas une forte préſomption contre leur légitimité ? La nouveauté ſeule de tant de Sectes qui ſe contrarient, ne dévoile-t-elle pas, dans leur berceau, l'erreur qui les a enfantés ? Après tout, la Banniére de Rome, ſi elle n'eſt pas ſans tache, du moins eſt-elle la plus reſpectable par ſon antiquité ? L'Egliſe Catholique était à coup ſûr avant Luther & Calvin. Sa voix ſeule autrefois ſe faiſait entendre dans nos Etats, & ſi l'on creuſait un peu avant dans nos Cimetiéres, ne ſont-ce pas des oſſemens des Catholiques qu'on y trouverait de tous côtés ? Par quel eſprit de vertige aujourd'hui ſuivons-nous l'Étendart d'un Moine défroqué, & d'un Curé atrabilaire, qui prêchaient eux-mêmes la préſenee réelle & les Indulgences, & qui viſiblement n'ont ſecoué le joug de

Rome, que par dépit, humeur, jaloufie, ambition & defir de vengeance ? Serons-nous donc affez ennemis de nous-mêmes, pour nous obftiner dans des querelles vicieufes dans leur principe, & funeftes dans leur fuite ? On ne doit rougir, quand on s'eft égaré, que de ne point revenir fur fes pas.

Voilà ce que les Princes Proteftans diraient dès ce moment, fi le voile des préjugés n'offufquait leur entendement, & ne leur dérobait la lumiére de la vérité; mais doutez-vous que ce voile ne tombât bientôt, fi les Religionnaires parmi nous, gagnés par les bienfaits du Roi, par la tolérance du Clergé, par l'accueil de toute la Nation, venaient à leur donner le fignal de la réunion ? Alors quelles larmes de joie répandrait le fouverain Pontife, quel treffaillement dans Rome, à la vue d'un tel ébranlement dans le Monde Chrétien, occafionné par une fimple déclaration de Louis XVI.

Des avantages qui réfultéraient à l'Etat.

Jufqu'ici nous avons parlé des avantages que l'Eglife tirerait d'une telle déclaration, examinons un peu ceux qui en réfulteraient pour l'Etat.

Il ne fuffit pas de fentir & de déplorer les maux que nous éprouvons par le vuide que fait à la population & au commerce la révocation de l'Edit de Nantes; il faut fonger aux moyens d'y remédier, il faut en trouver qui foient affez efficaces pour nous faire rentrer en poffeffion de nos anciens avantages; la chofe eft très-poffible, & je vais indiquer ces moyens.

La perfécution fufcitée contre les Proteftans a été la feule caufe de notre affaibliffement, & de l'aggrandiffement de nos voifins, de la décadence de nos manufactures, ainfi que celle de notre commerce

(*a*) Il m'eſt facile de prouver maintenant, qu'en rendant aux Proteſtans une partie de leurs anciens priviléges, non ſeulement le Miniſtére remédierait à

(*a*) Ce qui mérite le plus le d'attention du Gouvernement ce n'eſt pas ſeulement le nombre des Refugiés (dont le nombre monte à plus de deux millions de perſonnes, depuis cette malheureuſe révocation, juſqu'aujourd'hui;) mais ce ſont, ſur-tout, les avantages qu'ils ont portés chez l'Etranger: avantages, dont perſonne ne peut diſconvenir, & qui, par une ſuite naturelle, ne peuvent qu'influer beaucoup ſur toutes nos manufactures, & ſur notre commerce en général. Avant la révocation de l'Edit de Nantes, la France rempliſſoit preſque toute l'Europe du produit de toutes ſes manufactures, & l'on peut juger par-là des ſommes immenſes que ce commerce faiſait entrer dans le Royaume; toutes les Nations de l'Europe tiraient de nos manufactures & apportaient à leurs tréſors: nos Ouvriers s'enrichiſſaient, le commerce fleuriſſait, les coffres du Roi ſe rempliſſaient, & le mettaient en état de ſoutenir ces guerres longues & ruineuſes, que ſes voiſins, jaloux de ſa puiſſance, lui ſuſcitaient ſans ceſſe, & dont la reſſource qu'il trouvait dans la fidélité, la bravoure & les richeſſes de ſes Sujets, le faiſait toujours ſortir avec gloire. Au milieu de la guerre, des fortereſſes redoutables s'élevaient de toutes parts pour garantir nos frontiéres de toute invaſion: des armées nombreuſes rendaient notre Monarque victorieux ſur terre: des flottes formidables faiſaient trembler les Puiſſances maritimes; & pendant que ces dépenſes exceſſives ſemblaient avoir épuiſé tous les coffres, la Cour la plus magnifique, les Fêtes les plus brillantes, & des bâtimens ſuperbes annonçaient l'abondance dans le Royaume, & attiraient une foule d'Etrangers dans la Capitale.

Quelle différence de ces tems aux nôtres! Les Etrangers ont profité de nos fautes. Les Refugiés Français ont élevé chez eux des manufactures de toute eſpèce. L'Angleterre, la Hollande, le Dannemarck, la Suéde, les Etats du Roi de Pruſſe & ceux de l'Empereur non ſeulement peuvent ſe paſſer de nos marchandiſes; mais l'entrée des étoffes provenantes des Fabriques de France y eſt même ſévérement défendue.

tous les maux que la révocation de l'Edit de Nantes à occasionnés ; mais qu'il procurerait encore par-là au Royaume les avantages les plus considérables & les plus solides.

Et qu'on ne dise pas que je charge ici le tableau, & que le mal n'est pas, à beaucoup près, si grand que je le fais paraître. Qu'on lise ce que le Comte de Boulainvilliers en dit, d'après les Mémoires de quelques Intendans. Mr. de la Bourdonnaye déclare qu'avant la révocation de l'Edit de Nantes, il se faisait à Caudebec, Neufchâtel & autres endroits un grand débit de chapeaux foulés, qui passaient dans le Nord, en Hollande & en Angleterre ; mais que depuis la révocation, les Refugiés ont établi dans ces Païs des Fabriques qui ont ôté le débit de celles de Normandie ; qu'autrefois il abordait à Rouen beaucoup d'Etrangers, surtout d'Hollandais, & que plusieurs s'y établissaient au grand avantage du commerce ; mais que la révocation de l'Edit de Nantes les a fait retirer. Mr. Foucault, Intendant de Caen, annonce que le commerce est extrêmement diminué dans cette Généralité depuis 1685 ; que la retraite des Religionnaires qui étaient les plus forts Marchands, ayant enlevé presque tous ceux qui étaient en état de le soutenir, ceux qui sont restés n'ont pas eu la force de le rétablir. Mr. de Maupeou d'Ablége, Intendant en Poitou, écrit au Gouvernement qu'on avait établi au Bourg de Cologne en Poitou une manufacture de droguets ; mais que la retraite des Huguenots qui en soutenaient tout le commerce, l'avait presqu'aussitôt ruinée ; qu'au Bourg de la Châtaigneraye, il y avait aussi une manufacture, mais qui avait souffert le même déchet par la même cause. Mr. de Beron, Intendant de Bourdeaux, assure qu'à Clérac en Guyenne, le commerce était très-vif avant la révocation de l'Edit de Nantes ; mais que depuis, plusieurs des meilleurs Marchands avaient été obligés de se retirer ; que le commerce de Nerac, qui se soutient par la navigation de la Baye, avait beaucoup souffert par la révocation, parce qu'elle avait ruiné ou fait fuir les principaux Marchands. Quel changement enfin que celui que Mr. de Miromesnil, Intendant de Tours nous annonce, en disant qu'à Tours, avant cette révocation funeste, la seule manufacture de soie faisait travailler huit mille métiers & sept

Je n'examine pas maintenant s'il conviendrait de reſtituer aux Proteſtans tous les priviléges, qu'on leur avait accordés autrefois, c'eſt à la prudente ſageſſe du Monarque qui nous gouverne à décider ſur les bornes de la liberté de conſcience, dont on pourrait les faire jouir. Mais qu'on leur permette ſeulement d'avouer publiquement la Religion qu'ils profeſſent dans le cœur ; qu'on leur preſcrive une maniére de ſe marier qui ne bleſſe point leur conſcience en les rendant traîtres aux deux Religions ; qu'on les délivre de la frayeur continuelle, où ils ſe trouvent de voir mettre en exécution les rigueurs des Loix, toujours exiſtantes touchant leurs enfans, leurs biens & leurs perſonnes : en un mot qu'on leur accorde les mêmes avantages, que l'on ne refuſe pas aux Juifs, & vous verriez les effets que cette clémence produirait ſur un Peuple qui eſt porté d'inclination pour ſon Monarque & pour ſa patrie.

On a beau vouloir ſe le diſſimuler, le Miniſtére ſait, à n'en pouvoir douter, que les émigrations, loin d'avoir ceſſé, augmentent depuis la paix plus fort que jamais pour aller peupler les Colonies li-

---

cens moulins, qu'elle occupait vingt mille Ouvriers & plus de quarante mille autres perſonnes pour dévider de la ſoie, & que le le tarif de la ſoie de Tours montait alors, tous les ans, à dix millions de livres : mais que depuis la révocation il ne ſubſiſte plus que douze cens métiers & ſoixante-dix moulins, & qu'on n'y emploie plus que quatre mille perſonnes ; que la rubannerie, qui, avant 1685 avait ſeule trois mille métiers, n'en avait, depuis cette époque, que ſoixante. Voilà des faits que perſonne ne ſauroit révoquer en doute, & dont je pourrais très-facilement augmenter le nombre, en parlant de la diminution bien plus frappante, ſurvenue dans le commerce de Nîmes, de Lyon, de Marſeille, & d'autres endroits conſidérables du Royaume.

bres des treize Etats unis de l'Amérique; & s'il eſt avéré que la crainte ſeule que quelque Intendant ou Subdélégué faſſe mettre en exécution ces Ordonnances contr'eux, les oblige de quitter leur patrie, il eſt inconteſtable auſſi que la moindre lueur d'eſpérance les détermineroit à y reſter; que ſerait-ce ſi on les rétabliſſait réellement dans une partie de leurs anciens priviléges?

S'il eſt des Hypocrites parmi eux qui nous trompent, & qui par une abjuration ſimulée, obtiennent enfin la permiſſion de ſe marier: S'il en eſt d'autres, qui bravant les événemens, préférent de ſe marier clandeſtinement devant les Miniſtres du deſert, & s'expoſent par-là, non ſeulement à la rigueur des Loix pénales, mais encore à la honte de voir leurs enfans déclarés illégitimes & incapables de ſuccéder par la Loi; il en eſt infiniment davantage, qui aiment mieux s'expatrier ou renoncer au mariage que de troubler ainſi leur repos. Or par la retraite des uns, & par le célibat des autres, l'Etat n'eſt-il pas privé d'un nombre infini de Sujets dont il pourrait tirer les ſervices les plus importans? Qu'on leur permette au contraire de ſe marier, & qu'on leur accorde les droits ſacrés de Pere & de Mere, on verrait dès la premiére année célébrer plus de cent mille mariages, dont la progreſſion eſt aiſée à calculer, & qui, pour le moins, fourniraient par an une cinquantaine de milliers d'Habitans de plus au Royaume. Quelle pépiniére pour la culture de nos terres, pour le ſoutien de nos manufactures, & ſur tout pour l'augmentation de nos forces de terre & de notre Marine.

Qu'on me permette de m'arrêter à ce dernier article, qui, dans le ſyſtême politique d'aujourd'hui, mérite le plus notre attention. La paix vient d'être faite, Dieu veuille qu'elle ſoit conſtante & dura-

ble ; mais l'Angleterre ſoutient toujours ſa Marine : la France ne doit pas s'endormir ſur ce ſujet, & doit en faire autant. L'on ſait que la plûpart des côtes de la Normandie ne ſont habitées que par des Proteſtans ; & que depuis le Poitou, juſques à Bayonne, les trois quarts pour le moins des Habitans des côtes profeſſent la même Religion. Le voiſinage de la mer fait que ces gens ne s'appliquent qu'à la navigation. Les Anglais ne peuvent pas ſe ſuffire à eux-mêmes, & ont beſoin d'étrangers pour Matelots : rien de ſi facile que le paſſage de la Mer à des gens qui veulent s'échapper. L'intolérance nous engagera-t-elle à renforcer nos rivaux pour qu'ils reviennent à la charge, & les mettre en état de rompre tout traité, tandis que nous pourrions conſerver nos Matelots pour les combattre en cas qu'ils veuillent redevenir orgueilleux ? & que, profitant des avantages que la nature & la juſtice nous donnent ſur eux, nous pourrions leur faire craindre un Pavillon, auquel, avant cette derniére paix, ils n'ont pas ceſſé d'inſulter ? Je ſais que la France n'a jamais manqué d'hommes pour équipper les flottes les plus formidables : mais qui ne ſait auſſi que l'Angleterre eſt bien éloignée d'avoir les mêmes avantages, qu'elle a beſoin d'Étrangers pour completter ſes Matelots ; que pour les attirer, elle n'épargne ni peines, ni dépenſes, & que peut-être le nombre de ſes Vaiſſeaux ſerait réduit à moitié ſans le ſecours des Français, Allemands & Hollandais ? Profiteront-ils toujours de nos fautes ? & n'eſt-il pas tems que le paſſé nous faſſe ouvrir les yeux ſur l'avenir ?

Il en eſt de même de ce qui regarde nos Troupes de terre : le Français eſt né ſoldat, la gloire le guide, ſa bravoure & ſa fidélité ſont à toute épreuve : en conſervant les Habitans du Royaume, en

augmentant leur nombre par les voies légitimes, c'est-à-dire, en procurant aux Proteſtans les moyensde vivre dans leur patrie ſans crainte pour leurs perſonnes, & ſans inquiétude pour leurs familles & pour leurs biens, ne pourrait-on pas ſe paſſer d'un grand nombre de Troupes étrangéres & mercénaires, dont l'entretien coûte beaucoup plus que celui des nationnales, & dont la plûpart eſt infiniment diminuée par les déſertions, au moment que leur ſervice nous devient le plus indiſpenſablement néceſſaire ? Car ſi l'on excepte de ces Corps les Suiſſes naturels & les Sujets que l'Alſace & la Lorraine peuvent nous fournir, peut-on compter raiſonnablement ſur les autres que l'intérêt, le libertinage ou la débauche nous ont amenés, & que les mêmes motifs nous enlévent à la même occaſion ? Le ſervice par ce moyen eſt gêné, & le ſuccès des opérations devient douteux : tandis qu'en ne menant en campagne que des Troupes nationnales, nous ne ſerions pas expoſés aux mêmes riſques, & que nous pourrions nous aſſurer de la réuſſite, non ſeulement par la bravoure naturelle de nos ſoldats, mais encore par le zèle que leur inſpire la gloire du Souverain, l'honneur de la patrie & la conſervation de leurs propres foyers ? Et ſi c'eſt une politique de ménager les Sujets du Royaume, en prenant des Etrangers à la ſolde, n'en ſerait-ce pas une bien plus grande de tâcher de ſe ſuffire à ſoi-même ſans avoir beſoin de recourir à autrui ?

Cette réflèxion me conduit naturellement à une autre, qui mérite toute l'attention du Gouvernement. Je n'ai parlé juſqu'ici que des Sujets que l'on pourrait conſerver dans le Royaume, en leur accordant la liberté d'y vivre ſelon leur conſcience ; mais que dirons-nous lorſque nous jetterons les yeux ſur cette foule de Proteſtans Français qui ſont ſortis de

leur patrie, qui ont peuplé les Païs étrangers, qui s'y sont établis; mais qui n'y demeurent qu'à regret, & qui ne demandent pas mieux que de revenir en France, s'ils prévoyaient seulement la moindre apparence de soulagement.

Que ce soit simpathie, préjugé, ou vérité, tout homme aime sa patrie, & le Français a cet avantage sur les autres nations, que la beauté du climat, la fertilité du sol, l'affabilité de ses compatriotes, & la douceur du Gouvernement justifient l'éloignement qu'il a pour toute domination étrangére.

Quels maux ne faloit-il pas faire éprouver aux Protestans pour les déterminer à renoncer à leur patrie? Nés sous le Ciel heureux de la France méridionale, ils ont été chercher un azile dans des climats de brouillards & de neiges; les vieillards, qui nés dans ces climats, regrettent même dans un Gouvernement libre les douces influences d'un soleil qui a brillé sur l'enfance de leurs Peres, les fils des réfugiés, qui regardent encore la France comme une terre promise, dont le courroux passager du Ciel les a écartés; ceux mêmes dont les Peres ont combattu contre nous à *Hochstet* & à *Ramillies*; mais dont le cœur a besoin de pardonner à leur patrie & d'en obtenir grace, tous ces hommes qui brulent de pouvoir consacrer à un fils de Henri IV leurs richesses, leurs talens leurs vies, seront-ils de mauvais citoyens, lorsque leur patrie leur sera rendue? Avec quelle joie ne retourneraient-ils pas dans leur païs natal, s'ils pouvaient s'y promettre une espèce de tolérance?

C'est aux Puissances ennemies de la France à redouter la révocation de ces loix. L'impossibilité de troubler la France, en réveillant le fanatisme des Protestans, ou de la dépeupler en les séduisant; la population augmentée d'un nombre infini d'étrangers riches & industrieux, si pourtant ce nom d'*étranger*

peut leur être donné ; l'acquisition de tous les secrets, que l'industrie de nos voisins nous cache encore, tous les maux de la révocation de l'Edit de Nantes réparés en un instant ; un million de citoyens rendus à la patrie, deux autres millions rendus au bonheur, & animés pour le bien de l'Etat d'un zèle nouveau. Tels sont les effets d'un changement heureux, & voilà ce dont la *superstition* décorée du nom de *politique* voudrait nous priver.

Et qu'on ne dise pas que les enfans nés des anciens Religionnaires, & élévés chez l'étranger, ont oublié le lieu de la naissance de leurs Peres, qu'ils ont contracté le goût & l'habitude du païs, dans lequel ils vivent, & que jamais ils ne retourneraient en France, quand même ils n'auraient rien à craindre pour leur conscience & pour leur tranquillité. Pour faire cette Objection il faut n'avoir jamais connu les Protestans réfugiés. Quant à moi qui les ai vus de près, & qui connais leur façon de penser, je puis protester que de cent il n'y en pas dix qui ne souhaitent de tout leur cœur de retourner en France. La premiére nouvelle d'une tolérance accordée à leur Religion les ferait revenir par milliers de tous les côtés, & avant l'espace de dix ans nous en compterions pour le moins un million de plus dans le Royaume. Quel avantage que cette augmentation d'habitans pour un Royaume tel que le notre! Et si l'on en reconnaît l'importance, à quel prix ne devrait-on pas se le procurer ?

Mais que dis-je, la conservation des sujets du Roi, le retour de ceux, qui ont quitté la patrie, la diminution des forces des voisins jaloux de la gloire de notre Monarque, & l'augmentation certaine du nombre de ses sujets, ne sont pas les seuls avantages, que je regarde comme des fruits inséparables de la tolérance. Il en est d'autres qui sont bien plus con-

ſidérables, & auxquels on n'a peut-être jamais penſé. Tout le monde convient que la décadence de nos manufactures, la diminution de notre commerce, & par conſéquent des richeſſes du Royaume, ne proviennent que de la perſécution ſuſcitée contre les Proteſtans, & de la néceſſité où on les a réduits de chercher un azile dans les païs étrangers. Chacun ſait que la plupart des manufactures établies chez les autres nations ne doivent leur état floriſſant qu'aux Français réfugiés; mais ce que tout le monde ne ſait pas, & ce que je puis aſſurer comme une vérité très-certaine, c'eſt que ces mêmes manufactures ne ſe ſoutiennent encore aujourd'hui que par les Français, & qu'elles tomberaient dès à préſent, ſi l'on facilitait aux Proteſtans les moyens de rentrer & de vivre dans leur patrie.

En effet, j'ignore ſi c'eſt la politique des réfugiés, ou l'indolence & la ſécurité des peuples, chez leſquels ils ſe ſont retirés, qui en eſt la cauſe; mais le fait exiſte, les manufactures étrangéres ne ſauraient jamais ſubſiſter ſans le ſecours des Français. Le Pere ne tranſmet ſa ſcience qu'à ſon fils, les ouvriers qu'il emploie ſont Français, & leur nombre au lieu de diminuer, augmente tous les jours par les rigueurs toujours exiſtantes des Loix, & par les promeſſes magnifiques dont on ſe ſert pour les attirer. (*a*).

(*a*) *Il n'y a que quatre ans que je reviens des cours du Nord, & j'ai trouvé à Erford trois familles nombreuſes de fabricans de Gaze, qui paſſaient à Berlin pour y établir des manufactures, je leur ai demandé quelle raiſon ils avaient de quitter leur Patrie, ils me répondirent qu'ils étaient Proteſtans, & que le Roi de Pruſſe leur avait fait un ſort heureux, qu'ils pourraient tranſmettre en toute ſûreté le fruit de leurs travaux à ces enfans, qu'ils menaient avec eux.*

Mais heureusement pour la France, c'eſt que les naturels du païs jouiſſent du travail des Français ſans ſonger à profiter de leur ſcience. Cette vérité préſuppoſée, l'on conviendra avec moi, que les manufactures étrangéres tomberont néceſſairement, dès qu'on les ſappera par les fondemens, en frayant aux ouvriers le chemin de leur patrie. Et ſuppoſons qu'il en dût reſter quelques-unes, leur nombre très-médiocre, & la mauvaiſe qualité de leurs productions mettraient toujours les étrangers dans la néceſſité d'avoir recours à la France, comme à la premiére ſource. Pas un Proteſtant ne ſongerait plus à ſortir du Royaume. La Suiſſe ne fournirait plus cette quantité prodigieuſe de contrebande, qui inonde toutes nos Provinces. La Hollande, l'Autriche, l'Angleterre, le Dannemarck, la Suede & la Pruſſe ſeraient obligés de révoquer les Arrêts, qui défendent l'entrée des marchandiſes de France dans ces Etats. Les étrangers viendraient eux-mêmes dépoſer leur argent dans nos coffres, l'induſtrie ſerait récompenſée, le Négociant s'enrichirait, les droits du Roi augmenteraient de jour en jour, le commerce fleurirait, la puiſſance & la gloire de la Nation s'étendraient, & le bonheur général de tous les Français repoſerait ſur des fondemens inébranlables.

Pour nous convaincre enfin des avantages de la tolérance en général, & pour appuyer les raiſonnemens par des faits, conſidérons les états de l'Europe, qui au lieu d'établir chez eux une eſpèce de Monarchie ſpirituelle, ſe ſont au contraire déclarés pour la liberté de conſcience. Nous connaiſſons la Grande Bretagne, & nous ſavons qu'elle ne peut entrer en comparaiſon avec la France, ſoit pour le nombre d'hommes, ſoit pour l'étendue des Provinces qui en dépendent, ſoit pour les productions du païs, ſoit enfin pour ſa ſituation à l'égard du commerce. Ce-

pendant malgré cette infériorité si marquée & si générale, ce Royaume a trouvé en lui-même des ressources assez fortes, pour soutenir cette derniére guerre, l'une des plus ruineuse, & pour entretenir à elle seule des flottes assez formidables pour oser braver la France jointe à l'Espagne, à la Hollande, aux treize Etats-Unis de l'Amérique & à la Puissance de l'Asie.

D'où viennent ces ressources considérables, si ce n'est du commerce qui les lui fournit? Mais ce commerce lui-même d'où provient-il, si ce n'est de la tolérance qu'on accorde à tous les habitans? Le Catholique, le Protestant, le Juif, le Quaker y vivent dans une union & dans une tranquillité parfaite. Persécutés chez les autres Nations, ils trouvent à Londres un asile contre les Inquisiteurs & contre leur Tribunal sanguinaire. Obligés d'y vivre, leur industrie va au-devant du besoin; persuadés que personne ne les troublera dans la possession tranquille de leurs acquisitions, & assurés qu'ils pourront transmettre à leurs enfans le fruit de leur travail, chacun en s'occupant pour son intérêt particulier, contribue de son côté au bonheur général. Les campagnes sont cultivées, les arts sont récompensés, le commerce fleurit, & la Nation est une des plus puissantes de l'Europe.

Ajoutons à cet exemple un autre bien plus frappant encore. Considérons les habitans des Provinces-Unies. Soumis à l'Espagne, & ne songeant qu'à mener une vie tranquille & ignorée un peuple d'artisans, & des pêcheurs ose lever le bouclier contre les tyrans qui l'oppriment. Excités à la révolte par les procédés barbares de l'inquisition, ils aiment mieux périr les armes à la main, défendant leur liberté, que d'être immolés sur un bûcher à la fureur d'un Moine sanguinaire. Le succès répond enfin à la justice de leur cause. La fierté du cruel Duc d'Albe

eſt obligée de céder : ſoutenu par la France, & conduit par un Prince auſſi ſage que courageux, l'heureux Batave triomphe des Eſpagnols, & ſecoue le joug de l'inquiſition. Mais après avoir reſſenti par lui-même les funeſtes effets de l'intolérance ; comment ce peuple aurait-il pu devenir intolérant à ſon tour ? Auſſi s'eſt-il gardé ſoigneuſement de tomber dans les fautes de ſes anciens maîtres, au lieu de les imiter, il les a miſes à profit, & il tendit les bras à tous ceux qui demandaient d'être admis au nombre de ſes citoyens. Pour jouir de ce droit, il ſuffiſait d'être homme & vertueux. Le Catholique y a élevé des Egliſes, le Proteſtant y a bâti des Temples, le Juif y a conſtruit des Synagogues : tous enſemble ſe ſont embraſſés comme freres ; chacun a ſervi Dieu, ſelon les lumiéres de ſa conſcience, les diſputes ont été renvoyées dans les Ecoles ; & par cette union charitable & ce ſupport mutuel, chaque jour a vu croître le nombre de ces fortunés habitans. Leur commerce, leurs richeſſes, & leur Puiſſance ſe ſont augmentées à vue d'œil, & dans l'eſpace tout au plus d'un demi ſiécle, la Hollande parvint à couvrir l'Océan de ſes flottes, à rendre ſon nom reſpectable en Europe, & à ſe faire craindre juſque dans le fond de l'Aſie.

Qu'on oppoſe à ce tableau celui de l'Eſpagne, à qui on n'a donné le nom de Catholique, que lorſqu'elle a ceſſé de le mériter ; & lorſque par ſa conduite. elle a commencé à prouver qu'elle ne reſpirait rien moins que les principes du maître charitable, dont nous devons être les diſciples. Rien ne manque à ce grand Royaume pour être dans l'état du monde le plus floriſſant & le plus formidable. Nous ſavons quelle réſiſtance il fit autrefois aux armes victorieuſes de Rome, & de quelle reſſource il a été par la ſuite à cette Capitale du monde, après

qu'il eut été réduit en Province. Envahi dans les ſiècles ſuivans par un eſſain de Barbares, ſaccagé & ruiné par des guerres inteſtines, il s'eſt toujours relevé de ſes déſaſtres par la fertilité de ſon terrein, par le zèle induſtrieux de ſes habitans, & par ſa ſituation favorable pour le commerce. Mais l'inquiſition y arbora ſon étendart : Ferdinand écouta ſa voix funeſte. Il ne ſuffiſait pas d'avoir vaincu les Maures, il fallait les expulſer du Royaume, & pour achever de le dépeupler, on réſolut auſſi d'extirper les Juifs. En employant les moyens que la Religion dicte pour éclairer cette nation aveugle, on aurait rempli les devoirs de charité, auxquels nous ſommes tous obligés. Mais prêcher l'Evangile la torche à la main, dévouer aux flammes ceux qu'on ne peut convaincre, exercer les cruautés les plus inouies ſur des malheureux, qui n'ont d'autre crime que celui de n'être pas de notre ſentiment, & prétendre par-là rendre un ſervice agréable à la Divinité ; c'eſt blaſphêmer le Dieu que nous ſervons, c'eſt ruiner la Religion que nous profeſſons, c'eſt renoncer à la qualité d'hommes ; c'eſt être plus cruels que les Léopards & les Tigres. Auſſi l'Eſpagne s'eſt-elle reſſentie des maux qu'elle a fait ſouffrir à ces malheureuſes victimes du zèle Dominiquain. Ses Provinces autrefois ſi peuplées ne ſont aujourd'hui qu'un vaſte deſert. Les villes manquent d'habitans, & les campagnes de cultivateurs: Les terres les plus fertiles par elles-mêmes, faute de laboureurs, ne préſentent à la vue, en bien des endroits, que des champs ſtériles, qui ſemblent reprocher aux habitans leur ingratitude. Le ſage Comte de Olavides a voulu éſſayer dans le canton, dont il avait l'Adminiſtration & l'Intendance, de faire ſentir les avantages de la douceur Evangélique, & le bien qui peut réſulter pour un Royaume, de ſuivre les maximes d'un Dieu de paix ; mais il a

payé cher ſon zéle patriotique : la foudre formidable de l'inquiſition a tombé ſur lui, elle a étouffé la voix du Patriote. Le Jéſuite Nicolas eſt couronné, & Olavides gémit dans les cachots de l'inquiſition.

Il en eſt de même du Portugal. Séduit par la contagion du voiſinage, il a ſubi le même joug, & le tribunal de l'inquiſition y exerce encore aujourd'hui ſon Empire, en bravant les Enfers qui ſemblent s'être ouverts pour l'engloutir. Enfans déteſtables des ténèbres ! Opprobres de la Religion ! Fléau des humains ! Malheureux eſprits perſécuteurs, régnerez-vous toujours ſur des Peuples, qui font profeſſion d'adorer un Dieu de charité & de paix, & qui ſavent que jamais ils n'auront part à ſes promeſſes, qu'en marchant ſur ſes traces ?

Terminons helas ! terminons ce tableau, qui ne peut nous inſpirer que de l'horreur, & que je n'ai pu retracer, ſans ſortir de mon caractére.

IVe. OBJECTION.

L'on prétend que la gloire de Louis XVI eſt intéreſſée à ne point révoquer ce que Louis XIV a fait, & ce que ſon aïeul, Louis XV a confirmé par ſes Ordonnances.

J'avoue que j'ai héſité pendant quelque tems de répondre à cette objection ; parce que j'ai encore de la peine à me perſuader, qu'on la propoſe bien ſérieuſement. La gloire d'un Monarque conſiſterait-elle donc à maintenir invariablement tout ce que ſes Prédéceſſeurs ont fait, quelqu'inconvénient qui pût en réſulter pour l'Etat ? Oſerait-on ſoutenir cette thèſe ſans prononcer contre Louis XIV ? Ce Prince n'a-t-il pas cru pouvoir révoquer l'Edit irrévocable de ſon aïeul ?

Envain me dira-t-on que l'époque la plus glorieuſe du règne de ce grand Roi a été celle où il parvint à l'extirpation de l'Héréſie en France : envain fera-t-on valoir les trophées qui ont été élevés à cette occaſion dans le Royaume, les félicitations que ce Monarque a reçu de toutes les Puiſſances Catholiques, la ſatisfaction particuliére qu'il doit avoir reſſentie de la converſion d'un ſi grand nombre de ſes ſujets & les chants de victoire, qui retentirent alors dans l'Egliſe.

Que deviendront ces acclamations & ces triomphes, s'il eſt prouvé aujourd'hui que le nombre des Proteſtans eſt pour le moins auſſi fort qu'il était en 1685 ? Que les violences exercées contr'eux n'ont fait que des hypocrites & des relaps ? Que les liſtes nombreuſes des nouveaux convertis, qu'on a oſé produire, ne contenaient que des ſignatures extorquées par les Dragons ? Que les Intendans intimidés, ou ſéduits par les premiers auteurs de ces perſécutions, ont contribué par leurs rapports à ſurprendre la Religion du Souverain ? Et que Louis XIV enfin, croyait l'héréſie extirpée dans ſon Royaume, lorſqu'il fourmillait encore de Proteſtans ?

Au lieu donc de joindre nos acclamations à celles des Zélateurs outrés : au lieu d'immoler à la flatterie le bien de l'Etat, déplorons plutôt les maux, dont ce funeſte Edit révocatoire a été la cauſe : maux, qui ne peuvent que pénétrer de douleur tout véritable Français : maux, qui ne feraient jamais arrivés, ſi la vérité des faits avait pu franchir les barriéres qu'on avait miſes entr'elle & le trône : maux, qui auraient fait verſer des larmes à ce grand Prince, dont la magnanimité eſt connue de tout le monde : maux enfin, dont il aurait aſſûrément arrêté le cours, s'il en avait pû prévoir les funeſtes ſuites, & s'il eût pu entendre les cris des malheureux qui les enduaient.

Or, la vérité étant expoſée aujourd'hui au grand jour, la malheureuſe condition de trois millions de Proteſtans dans le Royaume étant connue du miniſtére, & le motif du fatal Arrêt prononcé contr'eux n'ayant jamais exiſté, & n'exiſtant pas davantage aujourd'hui; quel deshonneur y aurait-il de le révoquer? L'humanité n'exige-t-elle pas au contraire, qu'on adouciſſe le ſort d'un nombre ſi conſidérable de citoyens, qui ſont, non-ſeulement utiles; mais qui ſont même indiſpenſablement néceſſaires à l'Etat: qui ſont zèlés pour la gloire de notre auguſte Maître: qui ſont prêts à verſer pour ſon ſervice juſqu'à la derniére goute de leur ſang, & à qui on ne peut reprocher d'autre crime, que l'attachement aux opinions de leurs Peres!

Mais ſera-t-il dit dans nos annales que Louis XVI a fait revivre l'Héréſie en France? Non: mais on dira que ce digne Deſcendant du grand Henri a ſoutenu le titre de Peré du Peuple, qu'a porté autrefois ce Heros: on dira que chaque jour de ſon heureux régne fut marqué par un trait de bienfaiſance & d'humanité: on dira qu'il n'y a pas eu un ſeul de ſes ſujets qui n'ait reſſenti les effets de ſa clémence: on dira qu'occupé uniquement du bonheur de ſon Royaume, il n'a pu voir, ſans douleur, l'état déplorable de tant d'infortunés, dont les ancêtres ont donné de ſi grandes preuves de leur fidélité: on dira qu'après avoir inutilement eſſayé les voies de rigueur, il a tâché de les attirer dans le ſein de l'Egliſe par la douceur & la clémence: on dira que non-content d'immortaliſer ſon nom par la conſervation de ſon Royaume, il a recherché avant tout la ſeule gloire digne d'un Monarque, qui conſiſte à le rendre floriſſant, à être redoutable à ſes ennemis, & à faire goûter à ſes ſujets les avantages de la paix.

Que l'on vante tant qu'on voudra la valeur invin-

cible de ces conquérans, dont l'univers étonné admire les progrès rapides ; & qui, au jugement du ſage, méritent tout au plus le nom de ſoldats heureux. Alexandre a ſoumis à ſon Empire la moitié de l'Aſie : Céſar a vaincu les Gaules, il a dompté les Germains, & il a donné des fers à ſa propre Patrie. Leur gloire eſt grande, & leur nom ſera connu de nos derniers neveux. Mais l'honneur qu'ils ſe ſont aquis vaut-il les juſtes éloges que Titus s'eſt attirés : lui, qui ne s'eſt occupé qu'à veiller à la félicité des citoyens : lui, qui au lieu d'étendre les limites de l'Empire n'a ſongé qu'au bonheur de ſes ſujets : lui, qui même en puniſſant des rebelles n'a pu s'empêcher de répandre des larmes ſur leur ſort ? On ſera toujours ſurpris de la valeur d'Alexandre, on admirera la prudence de Céſar ; mais ni l'un ni l'autre ne ſeront appellés les délices du genre humain, comme Titus, ni regardés comme les meilleurs des Princes, ainſi que Trajan.

Pour les Monarques ainſi que pour le reſte des humains, il n'eſt qu'un chemin pour aller à la vraie gloire : c'eſt de fournir dignement la carriére, dans laquelle ils ont été placés par la Providence. Deſtinés à régner ſur de vaſtes Provinces, ils ſont jugés par la poſtérité, non ſur l'étendue du Royaume qu'ils ont gouverné ; mais ſur le bonheur dont ils ont fait jouir les Peuples qui l'habitent : non ſur les eloges des flatteurs, dont les trônes ſont environnés ; mais ſur les acclamations de joie d'une Nation, qu'ils ont rendu heureuſe.

Ces maximes ont toujours ſervi de guide au Prince magnanime & bienfaiſant, auquel nous avons le bonheur d'être ſoumis : ſa grande ame eſt faite pour rendre des hommes heureux ; & les Proteſtans de France pourraient-ils encore déſeſpérer de leur ſort, tandis que l'intérêt de toute la Nation ſe joint à

la clémence du Prince pour plaider à leur faveur, & pour engager le meilleur des Monarques à finir leur misére ? A peine l'arrêt, qui assûrera leur état, sera prononcé, qu'il retentira par tout l'univers ; & les bouches les plus inconnues & les plus grossiéres le répéteront comme un Cantique de paix.

Pour hâter cet événement si glorieux pour sa Majesté, & si essentiel pour l'avantage du Royaume, je voudrais que ma faible voix pût se faire entendre jusqu'à ceux à qui le Monarque a confié une partie de son autorité, & même jusqu'au pied du trône. Je lui demanderais grace pour les petits-fils de ces Protestans, qui ont versé leur sang en défendant les droits de la maison de Bourbon, au trône de St. Louis, qui ont perdu la vie en combattant pour Henri IV, échappé à peine dans le massacre de la St. Barthélemi, au fer des ennemis des Protestans, quatre fois assassiné au nom du Ciel. (a)

(a) Après le massacre de la S. Barthelemi se forma cette ligue prétendue sainte, autorisée par le Pape, soutenue par le Clergé, & qui enfanta tant de malheurs & tant de crimes.

Les Jésuites étaient l'ame de la ligue. Quand le Pape Urbain, successeur de Sixte, envoya une armée aux ligueurs; le Jésuite Nigri y mena les Novices de son ordre pour la renforcer encore. La Sorbonne donna un décret contre Henri IV. Les Prêtres & les moines prirent l'épée, endossérent la cuirasse & jurérent de ne jamais le reconnaître : lors même qu'il fut rentré dans le sein de l'Eglise, son chef coupable persista long-tems à le rejetter : ses indignes Ministres continuérent à le méconnaître. Il fallut un Arrêt du Parlement pour les obliger à prier Dieu pour ce bon Roi : & il sembla que depuis son abjuration tous les ordres de la Hiérarchie Ecclésiastique se disputaient la gloire de fournir, ou de susciter des assassins contre sa Personne.

Le Jésuite, *Jacques Commolet*, prêcha dans St. Barthélemi qu'*il fallait un Aod*, *fût-il Moine*, *fût-il Soldat*, *fût-il Berger*. Le premier qui tenta de le devenir, se vit encouragé par un Curé de

Je peindrais à ce Pere du Peuple, des maux, que jusqu'ici ont été cachés à ses yeux; je le conjurerais de jetter un regard de pitié sur ce nombre considéra-

---

Paris & par un Recteur des Jésuites. Le malheureux *Barriére* subit la peine de son crime; mais le Curé Aubry & le Jésuite *Varade* trouvérent un asyle dans la maison du Légat du Pape, qui les emmena à Rome, & ils ne purent être écartelés qu'en effigie. L'exemple de Barriére ne tarda pas à être suivi par *Châtel*. Ce jeune élève du Collége des Jésuites, voulut mettre en pratique les leçons qu'il avait reçues, & il blessa Henri IV à la lèvre. Le Pere Guignard fut brûlé avec les horribles écrits qu'il avait composé, & où l'on trouva ces propres mots. *Si on peut guerroyer le Bearnois, qu'on le guerroye; si on ne peut le guerroyer, qu'on l'assassine.* Toute la société coupable de la même doctrine, fut bannie de France par le Parlement, & l'on en dressa même un monument public.

Mais dans ces tems malheureux, le pouvoir du Fanatisme & des Prêtres était plus grand que celui de la raison & des Loix. On fit en France l'Apologie de *Châtel* & de *Guignard*, comme on a fait de nos jours celle de la St. Barthélemi: on condamna à Rome, l'Arrêt qui les avait condamnés, & bientôt d'autres assassins marchérent sur leurs traces. Un Chartreux imbécile se proposa de gagner le Ciel en conspirant contre le Roi, & le bon *Henri* lui fit grace. Un Vicaire de la Paroisse de St. Nicolas des Champs, à Paris, eut le même desir; mais il en reçut le prix de la main du Bourreau. Deux Jacobins de Flandres, dignes Confréres de *Jacques Clément*, vinrent exprès en France pour l'imiter; leur complot fut découvert, & ils l'expiérent à la potence. Un Frere Capucin de Milan, arriva encore à Paris dans le même dessein & fut puni du même supplice. Enfin, *Ravaillac* exécuta ce que tant d'autres avaient entrepris sans succès. Ce monstre, jadis novice chez les Feuillans, dans le tems que ces Moines étaient des ligueurs furieux, avait en sortant du Cloître, emporté l'esprit & la rage qui y régnaient. Dès lors tous les poisons avaient secrétement fermentés dans son ame, perdu de superstitions & de crimes, se confessant & communiant souvent, ce misérable vint d'Angoulême, poignarder le meilleur de nos Rois.

ble de malheureux ſujets, dont une partie gémit dans le Royaume ſous le joug le plus inſupportable. & dont l'autre, errant dans l'exil, brûle de retourner dans ſa Patrie, pour lui conſacrer ſon travail & ſon ſang: je ſerais l'interprète de plus de cinq cens mille innocens, fruits malheureux des mariages clandeſtins, dont j'ai parlé, que les Loix ſubſiſtantes menacent de priver de tout état, & qui portent le trouble & la confuſion dans preſque toutes les Provinces du Royaume: tous les tribunaux Français retentiſſent des réclamations des Proteſtans : & les Magiſtrats attendris en faiſant exécuter les ordres ſévéres, dont ils ſont les Miniſtres, ſont dans la dure néceſſité, ou de s'écarter de la Loi naturelle, ou de la lettre des Loix poſitives. Et de quelques maniéres qu'ils ſe déterminent, leurs Arrêts ſont attaqués, & le ſort des jugemens eſt auſſi incertain que le jugement même

De-là, je paſſerais à peindre aux yeux de Sa Majeſté, ces campagnes abandonnées & ces landes ſtériles, qui ne demandent que la main du cultivateur, pour rendre avec uſure les biens qui leur ſeraient confiés. Je ferais une deſcription de ce découragement affreux qui règne parmi cet infortuné Peuple par les vexations qu'on lui fait endurer : la ruine des manufactures, la décadence du commerce, la faibleſſe de nos colonies, la retraite des riches, le déſeſpoir des pauvres, la conſtance de tous à ne fléchir le cœur du Prince que par leur patience & leur attachement : les vœux qu'ils forment juſques dans leurs aſſemblées de Religion pour la proſpérité de ſon régne, pour la prolongation de ſes jours & pour la conſervation de la famille Royale; la néceſſité affreuſe où on les met, de manquer à la ſoumiſſion envers leur Souverain, ou à l'obéiſſance envers l'Être ſuprême; & l'impoſſibilité où ils ſont de con-

cilier l'un & l'autre de ces devoirs, ſans outrager la Religion, dans laquelle ils ont été élevés, & qu'ils ne croient pouvoir abandonner ſans trahir leur conſcience.

Quels moyens efficaces pour toucher le cœur d'un Monarque, dont la bonté eſt le caractére dominant, dont l'humanité eſt univerſellement connue, & qui n'a jamais ceſſé de donner à ſon Peuple des preuves de ſa tendreſſe paternelle! Il ſerait ému de compaſſion: il détruirait le ſouvenir des maux paſſés: il remédierait aux préſens: il préviendrait ceux qui pourraient arriver par la ſuite. Le commerce reprendrait vigueur dans le Royaume; les richeſſes y abonderaient; le nombre des ſujets augmenterait de jour en jour; tous les véritables citoyens y applaudiraient; les ennemis en frémiraient; la France continuerait à combler de bénédiction ſon Monarque bienfaiſant; & nos annales l'annonceraient à la poſtérité, comme le plus juſte, le plus tendre, le plus ſage, le plus puiſſant & le plus grand des Rois.

Je rappellerais à ſa Majeſté, ces paroles ſi chéres à tous les bons Français, que prononça dans ſes derniers momens le Sage, dont il a reçu le jour. Ce Dauphin, qui termina par un mot ſi édifiant, une vie conſacrée toute entiére à la vertu. *Ne perſécutons point & aimons nos ſujets fidèles.*

FIN.